

Journées de rentrée sociale 2024

Cher Jeudi 26 septembre 2024

Eure-et-Loir Lundi 7 octobre 2024

Indre Mardi 8 octobre 2024

Indre-et-Loire Vendredi 4 octobre 2024

Loir-et-Cher Mercredi 2 octobre 2024

Loiret Mardi 1er octobre 2024

A vos agendas !

le Bulletin de l'URIOPSS

Revue des associations
sanitaires et sociales
de la Région Centre

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr

Comment le secteur associatif s'organise-t-il pour ___ 05
penser la place des aidants ? retour sur la journée
d'étude régionale du 4 juillet 2024

PRIAC 2024-2028 : Retour sur les premiers arbitrages _ 14

Note de conjoncture - Reprise modérée et enjeux ___ 16
sociaux : une nouvelle donne pour les
associations en 2024

Des initiatives associatives pour lutter contre _____ 31
la facture numérique et l'illectronisme en
région Centre-Val de Loire

Fonctionnement en dispositif DITEP et déploiement __ 37
de la PéVA® : retour sur la commission régionale
« Personnes en situation de Handicap » du 4 juin 2024

Les élections législatives ont rendu leurs verdicts. Loin d'avoir clarifié le paysage politique, c'est l'incertitude qui domine aux lendemains de ces élections. Si la grande majorité des français s'est mobilisée pour affirmer son attachement aux valeurs républicaines et démocratiques, il faut entendre la défiance voire la colère d'une grande partie des français vis-à-vis des pouvoirs politiques qui s'est concrétisée dans les urnes lors des élections européennes et législatives.

La crise que vivent les français est la conséquence de politiques basées sur la recherche du profit maximum au détriment des conditions de vie d'une partie des citoyens qui se sont significativement dégradées, ressenties comme un déclassement social et un manque de considération.

Le nombre de personnes sans abris a doublé en dix ans, la forte augmentation de la pauvreté a conduit les associations de l'aide alimentaire à limiter le nombre de repas distribués. Seule une politique basée sur une répartition plus équitable des richesses pourra améliorer le niveau et la qualité de vie de la population et, en particulier, des plus vulnérables et des plus précaires.

Par ailleurs, il est indispensable que les projets politiques s'inscrivent dans la durée et soient fondés sur des valeurs fortes telle que celles du réseau Uniopss/Uriopss :

- La primauté de la personne, c'est mettre l'homme au centre de la société et des politiques publiques ;
- L'Esprit de solidarité, c'est l'inconditionnalité de la réponse dans les politiques publiques aux vulnérabilités et aux inégalités sociales et territoriales ;
- L'Esprit désintéressé, c'est refuser la marchandisation de l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de fragilité et défendre la non lucrativité.
- La laïcité, c'est refuser et lutter contre toutes formes de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et de rejet de l'autre.

Depuis le 18 février 2022, date de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, l'Uriopss Centre avec le réseau Uniopss soutient la demande de revalorisation des personnels et, en particulier, les oubliés du Ségur. Nous nous félicitons de l'agrément du 25 juin 2024 de l'accord conventionnel du 4 juin prévoyant d'étendre le bénéfice de l'indemnité Ségur de 183 € net par mois à l'ensemble des professionnels non concernés jusqu'à présent, mesure qui s'impose à l'ensemble des employeurs adhérents d'Axess (et de ses composantes) avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Ce rebasage doit permettre de rendre les emplois des métiers de l'humain plus attractifs en facilitant les recrutements pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies et accompagnées par les associations.

Cependant cette mesure ne concerne que les salariés de la branche associative sanitaire sociale et médico-sociale (BASS). Par ailleurs, nous restons prudents quant à l'application de cette mesure car une incertitude demeure sur ses financements comme en témoigne le courrier de l'association des Départements de France du 27 juin 2024 intitulé « Oubliés du Ségur -Les Départements ne peuvent plus suivre » qui conclue que : « *Département de France demande à ce que cette mesure soit gelée, dans l'attente de l'engagement d'une compensation intégrale par l'État, de ses conséquences financières pour les Départements. À défaut, il est à craindre que nombre d'entre eux ne puissent honorer cet engagement unilatéral du Gouvernement* ».

Sans les dotations financières correspondantes, les associations dans l'obligation d'appliquer ce versement se trouveront dans une impasse financière d'autant que nombre d'entre elles attendent encore le règlement des revalorisations déjà versées aux salariés mettant à mal leur trésorerie. (Pour plus d'information, voir la fiche n°114753 sur le site de l'Uriopss).

En outre, un arrêté d'extension du ministre du travail pourrait rendre obligatoire cette mesure pour tous les salariés et employeurs compris dans le champ de la BASS qu'ils soient signataires ou non des textes, qu'ils soient adhérents ou non à Axess. Or nous n'avons pas de visibilité sur les financements prévus dans l'éventualité de cette extension. A suivre donc.

La journée des aidants organisée par l'Uriopss Centre en partenariat avec AG2R La Mondiale a permis de présenter des initiatives d'associations de la région pour construire des propositions de répit dans les différents territoires. De la diversité de ces réponses aux besoins des aidants, nous avons pu relever quelques points saillants : ces réponses sont inscrites dans l'environnement de proximité et s'appuient sur un réseau d'acteurs de la solidarité. L'expérience acquise par les associations ont pu amener des évolutions (ex : label du dispositif Bulle d'air), des propositions pour la formation des travailleurs sociaux ou encore la mise au point de plateforme numérique rendant les offres de service de répit plus visibles pour le grand public et pour les professionnels.

Cette journée fut également l'occasion d'une réflexion éthique conduite par le Dr Thomas Léonard de l'EREC de Tours sur la relation aidants-aidés Enfin, Mme Du Peuty, directrice de l'offre médico-social de l'ARS, a présenté la déclinaison régionale de la stratégie « Agir pour les aidants 2023-2027 » précisant que des crédits étaient prévus dans le PRIAC. (Cf. compte rendu de cette journée dans ce bulletin).

L'Uriopss participe au comité stratégique Serafin-PH du ministère des solidarités. Lors de la dernière réunion du 25 juin, un point a été fait sur l'évolution de la réforme Sérafin-PH ainsi que des propositions de modèles dont l'application serait reportée d'un an. La commission PH de l'Uriopss Centre traitera de cette question lors d'une réunion le 10 septembre prochain.

L'Uriopss souhaite intensifier son action envers les associations :

- Régulièrement, l'Uriopss organise des formations gratuites dans différents territoires destinées aux bénévoles et aux administrateurs d'associations.
- L'Uriopss lance le 17 septembre un club des administrateurs qui vise à définir une feuille de route pour soutenir les gouvernances des associations adhérentes à l'Uriopss.
- Dès à présent, nous vous invitons à retenir la date du 14 novembre date à laquelle l'Uriopss organisera, à l'occasion du mois de l'ESS, une journée sur la vie associative dans notre secteur. La restitution des résultats de l'enquête « Vie associative » réalisée par l'Uriopss d'avril à juin introduira le thème de l'engagement associatif et présentera la démarche d'accompagnement et de soutien des associations par l'Uriopss.
- L'Uriopss vous invite à participer à « l'Uriopssomètre », baromètre des associations d'action sociale et de santé de la région destiné à recueillir vos perceptions sur 7 thématiques en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.office.com/e/Lu07f0G2sK>

« Associations : les défis de l'inclusion » tel est le titre du dernier ouvrage présenté lors du dernier congrès de l'Uriopss en avril dernier, fruit des travaux du Conseil de Recherche et Prospective de l'Uriopss auquel participe Johan Priou qui a rédigé les deux premiers chapitres.

Dès à présent, nous vous invitons à noter les dates des journées de rentrée animées par l'équipe de l'Uriopss Centre qui auront lieu dans chacun des départements rassemblant les adhérents, les autorités, les élus et les acteurs de la solidarité. (Cf. voir les dates dans ce bulletin).

Marcel HARTMANN,
Président de l'Uriopss Centre

Actualités _____ 04

Agenda

Le secteur en mouvement

Informations régionales _____ 05

Comment le secteur associatif s'organise-t-il pour penser la place des aidants ? retour sur la journée d'étude régionale du 4 juillet 2024

PRIAC 2024-2028 : Retour sur les premiers arbitrages

Informations nationales _____ 16

Note de conjoncture - Reprise modérée et enjeux sociaux : une nouvelle donne pour les associations en 2024

Formation de l'URIOPSS _____ 19

Insertion - Lutte contre les exclusions _____ 31

Des initiatives associatives pour lutte contre la facture numérique et l'illectronisme en région Centre-Val de Loire

Personnes handicapées _____ 37

Fonctionnement en dispositif DITEP et déploiement de la PéVA® : retour sur la commission régionale « Personnes en situation de Handicap » du 4 juin 2024

Les rendez-vous de l'URIOPSS

10 septembre matin : commission régionale « personnes handicapées »

17 septembre après-midi : Club des administrateurs

Du 26 septembre au 8 octobre : les journées départementales de rentrée sociale

16 octobre : Groupe technique RHH

14 novembre : Journée « vie Associative »

Les instances de l'URIOPSS

Mardi 3 septembre matin : Bureau

Vendredi 11 octobre matin : Conseil Inter Départemental

Vendredi 11 octobre après-midi : Conseil d'administration

Jeudi 14 novembre : Assemblée Générale - désignation d'un commissaire aux comptes

Mardi 10 décembre matin : Bureau

Jeudi 9 janvier 2025 : Conseil d'administration

Mardi 4 février 2025 matin : Bureau

A noter

24 avril 2025

Assemblée générale de l'URIOPSS

*Le Secteur en Mouvement***DREETS Centre-Val de Loire**

Mme Véronique CARRE prend ses fonctions de Directrice régionale de la DREETS CVL le 12 août 2024.

Conseil départemental du Cher

M. Guy HETTON est le nouveau Directeur Enfance Famille du Conseil départemental du Cher

FAS Centre-Val de Loire

Mme Marie-Paul LEGRAS FROMENT est la nouvelle Présidente

APF France Handicap - Pôle Eure-et-Loir

M. Antoine MIELLE est le nouveau Directeur

EHPAD Notre Dame de Confiance

Mme Amélie VERNIOL est la nouvelle Directrice

ATEC ITS (37)

M. Dominique GAUNET est le nouveau Président

ADAPEI 37

M. Régis MANGEANT est le nouveau Directeur Général.

Association les ELFES

M. Geoffrey PAILLET est le nouveau Directeur Général

Sésame Autisme Loiret

M. François DUBOST est le nouveau Président

Association T'HAND'M

M. Marc Minet est le nouveau Président



L'URIOPSS Centre, représentée par sa directrice adjointe, Aude BRARD, a eu l'honneur de participer au relais de la flamme olympique le 10 juillet, organisé par la Caisse d'Epargne, partenaire de longue date de l'Uriopss et partenaire de Paris 2024.

Ce relais, composé de 24 acteurs régionaux de la solidarité, symbolisait l'union et la force du collectif, en cohérence avec les valeurs de l'Uriopss, mettant en lumière différentes énergies de notre territoire pour la construction d'une société plus solidaire et plus fraternelle.

Comment le secteur associatif s'organise-t-il pour penser la place des aidants ?

L'URIOPSS Centre, en partenariat avec AG2R La Mondiale, organisait jeudi 4 juillet 2024 une journée régionale pour mener une réflexion sur le soutien des aidants par les acteurs associatifs. Cette première édition aura réuni un peu plus de 50 participants venus de l'ensemble de la région, autour d'un programme mêlant focus sur la stratégie régionale, pas de côté autour d'une réflexion éthique, et de nombreux retours d'expériences d'acteurs associatifs sur cette thématique du soutien aux aidants.

Nous vous proposons dans les pages suivantes un compte-rendu synthétique de cette journée. L'ensemble des supports de cette journée sont disponibles sur notre base d'expertise URIOPSS Centre - fiche n°114828



Discours d'introduction de Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre

Pourquoi cette journée sur les aidants ?

D'abord parce que d'après les chiffres officiels, la France compterait près de 10 millions d'aidants dont 500 000 mineurs qui soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Parce qu'avec le vieillissement démographique de la population française, avec le déploiement d'une politique domiciliaire toujours plus importante pour répondre au souhait des Français de rester le plus longtemps à domicile, avec la transformation du modèle de soutien, la place des aidants sera de plus en plus importante dans l'avenir.

L'aidant vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, à une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou



AG2R LA MONDIALE

d'un handicap, dans la vie quotidienne. Son soutien peut prendre différentes formes : soutien moral, aide à la vie quotidienne, aide financière. Cependant, nombre d'aidants souffrent fréquemment d'isolement, d'épuisement et d'un manque de reconnaissance dont près d'un quart a plus de 60 ans. Le Dr Léonard traitera de cette montée en charge de la place des aidants.

Les associations des secteurs social, médico-social qui accompagnent des personnes en situation de vulnérabilité mettent en place des actions pour soutenir les aidants comme nous le verrons en fin de matinée.

La question des aidants est un sujet éminemment politique qui nécessite la mobilisation des pouvoirs publics comme en témoigne la publication d'une nouvelle stratégie "Agir pour les aidants 2023-2027" en octobre dernier. Mme Du Peuty, Directrice de l'offre médico-sociale à l'ARS nous présentera sa déclinaison dans le PRS3 de la région Centre-Val de Loire.

De nombreux acteurs présents aujourd'hui ont d'ores et déjà mené des réflexions et proposé des réponses. Nous souhaitons aujourd'hui mettre en lumière ces projets et vous laisser la possibilité de mener vous aussi une réflexion sur notre rôle de professionnel et de bénévole d'association dans ce soutien. Il sera question d'accompagnement au quotidien, mais également d'ambition politique en soutenant dans vos projets associatifs cette thématique transversale.

L'amélioration du soutien aux aidants est un défi que nous devons relever. Dans cette optique, les ateliers de cet après-midi illustrés par des présentations de trois initiatives, doivent nous permettre de réfléchir sur les ressources existantes en région Centre.

Enfin, une table ronde, rassemblant Mme Perrot Desaux conseillère technique au CREA qui a remis à l'ARS une étude sur les « plateformes d'accompagnement et de répit aux aidants de personnes âgées en région Centre Val de Loire », Mme Dif-Thierry directrice du DAC 36 et Mme Touraton directrice de l'AMASAD interrogera le rôle des professionnels de l'accompagnement dans le soutien aux aidants.

Stratégie régionale de l'ARS sur le soutien aux aidants, Mme DU PEUTY, Directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS Centre-Val de Loire.



Mme DU PEUTY, Directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS est tout d'abord revenue sur la stratégie nationale « Agir pour les aidants » 2023-2027. Trois des engagements de cette stratégie sont déclinés dans la région Centre-Val de Loire par l'ARS :

- **Engagement n°1** : Permettre l'organisation de 15 jours de répit par an pour les aidants les plus concernés, avec le déploiement de 6000 solutions nouvelles de répit via des accueil de jour, des accueil temporaires, etc.
- **Engagement n°2** : Création dans tous les départements d'un interlocuteur unique pour les aidants comme s'y était engagé le président de la République durant sa campagne. Pour l'ARS, cet interlocuteur est incarné par les Plateformes de Répit. L'ambition est donc de couvrir d'ici 2027, tous les départements avec une plateforme de répit pour les aidants de personnes âgées et d'une plateforme de répit pour les aidants de personnes en situation de handicap ou mixte (PA/PH).
- **Engagement n°6** : Organiser un plan de repérage des aidants, notamment pour l'accès à la santé dans le cadre des rendez-vous prévention aux différents âges de la vie, mais également par le déploiement du programme ICOPE par l'Equipe Régionale Vieillesse et Maintien de l'Autonomie (ERVMA) à compter de 2025.

En complément de cette stratégie nationale, l'ARS a depuis octobre 2023 publie son Projet Régional de Santé n°3 (PRS3) dans lequel figure l'objectif de poursuivre le développement sur tous les territoires d'une offre en faveur des aidants au regard de leurs besoins et la rendre lisible et plusieurs orientations sur la thématique des aidants.

Pour atteindre cet objectif, trois orientations ont été présentées par Mme DU PEUTY :

- **Orientation n°1** : Repérage et évaluation des besoins des aidants

- **Orientation n°2** : Structurer et renforcer les solutions d'accompagnement et de répit existantes
- **Orientation n°3** : Améliorer la visibilité de l'offre
- **Orientation n°4** : Soutenir les dispositifs et actions innovantes émergents des territoires répondant aux besoins

Après ce temps de présentation des stratégies, Mme DU PEUTY a dressé un état des lieux des ressources disponibles sur la région, tant sur l'offre personne âgée que personne en situation de handicap. Cet état des lieux aura permis de mettre en lumière d'importantes disparités départementales en matière d'offre. Plusieurs acteurs présents dans la salle s'étonneront néanmoins des éléments présentés, qui semblaient incomplets.

Pour rebondir sur cet état des lieux, Mme DU PEUTY a poursuivi son intervention par une présentation du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2024-2028 que l'ARS vient de terminer. En effet, dans le cadre de cet exercice de planification, des crédits issus de la stratégie nationale aidants sont attribués à l'ARS Centre-Val de Loire pour des financements de projets pour le soutien des aidants. L'ARS a d'ores et déjà identifié quelques projets pour les années à venir, mais le PRIAC est un outil qui se veut relativement souple, pour permettre à des projets émergents de pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

Enfin, Mme DU PEUTY a conclu son intervention par une présentation de l'appel à manifestation d'intérêt régional lancé en mars 2024 sur le répit pour les aidants de personnes âgées en situation de perte d'autonomie. Celui-ci portait essentiellement sur la suppléance à domicile et hors domicile.

Enjeux éthiques associés au rôle d'aidant, Dr LEONARD, Directeur de l'ERERC



Afin de faire un pas de côté sur la thématique de cette journée d'étude, l'URIOPSS a convié le Docteur Thomas LEONARD à intervenir autour des enjeux éthiques associés au rôle des aidants.

Pour ce faire, le docteur LEONARD a souhaité revenir sur quelques situations afin d'exposer les dilemmes et les enjeux éthiques auxquels ils font

appel :

- Entre protection et respect de l'autonomie : quel accompagnement par l'aidant ?
- La maladie, le handicap... la personne ! : quelle reconnaissance par l'aidant ?
- De la bienveillance au risque de maltraitance : comment garder son rôle d'aidant tout en se faisant aider ?

Pour connaître le détail de l'intervention du Dr LEONARD, nous vous invitons à télécharger le support de présentation sur la base d'expertise URIOPSS Centre – fiche n°114828

Table-ronde : Actions institutionnelles en faveur des aidants

Dans la perspective de cette journée, un appel à témoignages avait été lancé pour identifier des acteurs du réseau URIOPSS Centre qui souhaiteraient réaliser un retour d'expérience sur des projets menés dans leurs associations. Lors de cette table-ronde, chacun d'entre eux a pu présenter un ou plusieurs projets développés et revenir sur les freins et leviers identifiés.

Témoignage de Monsieur Steven BEUREL, Directeur d'Enfance & Pluriel (37) :

Depuis près de 15 ans, l'association Enfance & Pluriel déploie une démarche de soutien aux aidants à travers plusieurs dispositifs : Plateforme de répit et d'aide aux aidants (Parent'Ailes), Pôle Ressources



Handicap, HandiPause etc. Les déploiements de ces différents dispositifs ont été pensés selon un principe de complémentarité, ainsi la Plateforme de répit s'appuie par exemple sur un réseau d'acteurs du droit commun à celui du Pôle Ressources Handicap.

La plateforme de répit, Parent'Ailes, a vu le jour en janvier 2020, peu avant le Covid. Ce dispositif est une réponse au besoin de diversification des solutions d'aide et de répit pour les proches-aidants de personnes avec troubles du spectre autistique et apparentés, afin de prévenir leur épuisement et les situations de ruptures. Adossé au Pôle Ressources Handicap, il a vocation à articuler des réponses sous formes de répit en institution, de relayage au domicile et d'accueil de loisirs adapté, situées au plus près des besoins des aidants/aidés, en partenariat.

Lors de sa création, cette plateforme de répit a été constituée autour d'un réseau de bénévoles locaux qui souhaitaient se mobiliser sur des actions de répit des aidants. Au total, près de 250 bénévoles sont aujourd'hui identifiés et formés par la plateforme pour soutenir les aidants, constituant un important réseau de proximité et de solidarité.

Ce projet, cette mobilisation, ont amené l'association à repenser la vision qu'elle pensait avoir de l'accompagnement des personnes et de leur environnement. Elle part de là où sont les personnes, où les premières questions se posent, pour penser l'action à mener. Les modes de communication ont complètement été bouleversés par Parent'Ailes, avec le défi de ne plus communiquer dans le secteur médico-social mais de communiquer dans la société. Il était désormais question de générer l'envie des bénévoles, de développer l'attractivité de l'association à travers une action d'intervention dans le cadre du répit. Il faut considérer que ces bénévoles seront peut-être les professionnels et administrateurs de demain.

Pour travailler sur cette communication auprès de la société, l'association a pensé les espaces de sensibilisation, de formation, les moments événementiels, les partenariats locaux avec des entreprises, des collectivités, etc. A titre d'exemple, le monde de la culture contribue à cette dynamique en offrant des places pour des concerts ou des événements sportifs aux personnes qui participent bénévolement à ces espaces de répit. De fil en aiguille, l'association a réussi à embarquer tout un réseau dans son projet et sa façon de penser le soutien aux aidants, jusqu'à réussir à inscrire dans le parcours de formation des professionnels de l'accompagnement social et médico-social de son département, 80 heures de répit aux aidants en tant que relayeur.

Le développement autour de Parent'Ailes a permis d'aboutir cette année à la mise en place d'une plateforme numérique de mise en lien entre aidants et les 250 bénévoles volontaires, prénommée HandiPause.

Pour Enfance & Pluriel, lors de la réécriture de son projet associatif, la question du soutien aux aidants s'est imposée, non pas comme une stratégie, mais comme une vision de la société que l'association a choisi de défendre. Ce témoignage met en lumière le fait associatif à travers ces initiatives, ne se limitant pas à exécuter les politiques publiques mais également à construire un projet collectif, producteur de liens sociaux.

Témoignage de Madame Sophie MOREAU,
Directrice de La Source (37) :

Le 29 novembre 2019, l'association La Source a reçu le soutien de l'ARS Centre Val de Loire dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) répondant à la transformation de l'offre médico-sociale en faveur de personnes en situation de handicap sur la thématique : « Soutien aux aidants familiaux ». Le projet que l'association a souhaité développer est un EAM Hors les murs, qui se définit comme un service de soutien aux aidants familiaux en offrant des conseils, de l'information, de la guidance tout en permettant des espaces de répit pour les aidés. La mise en œuvre du service s'inscrit dans une volonté de prendre en compte l'aidant, d'être attentif à ses besoins, à son état de santé physique et psychologique.

En raison du Covid, la phase de déploiement du projet aura un peu tardée, laissant entrevoir une mise en œuvre à partir de 2022. A la genèse de ce projet, le constat suivant : l'association et plus globalement l'ensemble des établissements médico-sociaux font face à de multiples demandes d'admissions, auxquelles une réponse favorable ne sera apportée que parfois plusieurs années après. Derrière ces demandes d'admissions se trouve souvent des situations complexes, avec un entourage familial qui essaie de pallier à cette attente d'entrée en établissement mais qui s'épuise. Interpellé par ces situations, l'association a voulu répondre à ce besoin manifeste de soutien aux aidants familiaux et prévenir des ruptures de parcours quasi-certaines.

L'ambition pour l'association était aussi de construire un service adossé à l'établissement, qui soit une plateforme de ressources et de compétences mais qui s'appuie sur le plateau technique que représente l'ensemble de l'association et ses dispositifs, pour créer du lien et répondre collectivement aux besoins. L'association aura eu une vraie vigilance à constituer une équipes pluridisciplinaire, avec des compétences multiples relevant du soin et de l'éducatif.

Opérationnellement, les professionnels de l'EAM Hors les Murs vont à la rencontre des aidants identifiés par des partenaires et mobilisent le plateau technique de l'association pour répondre aux besoins identifiés. Parmi ces derniers, le besoin le plus flagrant est celui de répit (80% des demandes). Viennent ensuite les besoins d'appui administratifs, pour lesquels les professionnels mobilisent une assistante sociale de l'association, mais aussi le besoin de soutien psychologique, de manière indirecte autour d'un café plutôt que lors de consultations dédiées auprès de la psychologue du dispositif. Les professionnels sont amenés à

intervenir au sein de l'association, mais aussi à domicile ou en extérieur auprès de l'aidé. Les accompagnements sont adaptatifs, sont fonction des besoins de l'aidant mais aussi de la disponibilité de l'aidé.

Ce témoignage est une belle mise en exergue d'une réponse aux besoins des aidants familiaux, pour qui l'attente d'une réponse institutionnelle aux besoins du proche-aidé peut être à l'origine d'épuisement et de ruptures de parcours.

Témoignage de Madame Sophie BLOCH,
Directrice Fédération ADMR du Loiret (45) :

Forte d'une riche expérience dans le montage de projets dans le soutien aux aidants, Mme BLOCH est venue apporter un témoignage autour d'un service de répit à domicile hors département, prénommé Bulle d'Air Oise.

Il y a quelques années, la Fédération ADMR de l'Oise a souhaité constituer un service de relaying à domicile, en réponse à un appel à manifestation d'intérêt de la MSA. Ce service de relaying à domicile devait être développé selon un cahier des charges très spécifique. Avant de se lancer dans l'application stricto sensu de ce cahier des charges, Mme BLOCH a souhaité d'abord évaluer l'impact de sa mise en œuvre sur l'organisation de l'ADMR.

Le cahier des charges de la MSA prévoyait qu'une seule et même personne devait coordonner le déploiement, être le responsable du dispositif, gérer les visites à domiciles, le recrutement des relayeurs, la facturation, etc. L'ADMR disposant déjà de plusieurs fonctions supports ainsi que d'une organisation territoriale spécifique avec des responsables de secteur, il pouvait être regrettable de ne pas capitaliser sur cette organisation déjà éprouvée.

Après une évaluation des compétences nécessaires au développement du projet et une mise en perspective avec les ressources disponibles au sein de l'association, l'ADMR a imaginé le parcours le plus efficient pour l'utilisateur et les professionnels : les responsables de secteurs intervenaient sur le niveau opérationnel, les responsables administratifs ad'hoc étaient en charge de la facturation, etc. tandis que la direction du développement se chargeait de la dimension politique et partenariale. Toute la maquette organisationnelle a été imaginée pour que ce service de relaying s'intègre totalement dans la dynamique de réseau de l'ADMR, afin d'en faciliter le déploiement.

Bulle d'air est l'intervention d'un relayeur à domicile, de trois heures consécutives jusqu'à 48h consécu-

tives. Particulier employeur, mandataire, n'était pas intéressant

Ce service de relaying était pensé par la MSA sur un mode mandataire exclusif. Toutefois, il est apparu pour l'ADMR qu'en dessous de 12h de relaying par mois, ce mode mandataire perdait de sens en termes de coût, de charges administratives, en termes de responsabilité du particulier employeur vis à vis de son relayingeur, etc. Une limite au modèle mandataire exclusif avait été identifiée.

L'ADMR a souhaité présenter à la MSA l'adaptation du cahier des charges qu'elle avait imaginée, ainsi qu'une proposition de modèle mixte mandataire/prestataire visant à transformer le label. Dans un premier temps, la MSA n'a pas été réceptive à ces propositions. Chemin faisant, une entreprise du CAC40 a été amené à solliciter l'ADMR pour un besoin spécifique de l'un de ses salariés. Afin de répondre au besoin de l'entreprise, le mode prestataire était la seule réponse adaptée. L'ADMR a alors retranscrit le modèle d'accompagnement Bulle d'Air, mais sur un mode prestataire. Grâce à cette expérience, l'ADMR a pu démontrer à la MSA que sa proposition de modification du label était efficiente et représentait en plus une opportunité énorme de sollicitation d'entreprises qui pouvait avoir un besoin similaire.

Aujourd'hui, le cahier des charges Bulle d'Air a été modifié, permettant une formule mixte mandataire/prestataire.

Ce témoignage aura mis en lumière une réflexion importante : si aujourd'hui les associations sont toutes assujettis à des labels, des cahiers des charges, il apparaît important de conserver une dynamique d'évaluation, de réflexion, de proposition assimilable à de l'entrepreneuriat associatif.

Ateliers : Ressources en région Centre-Val de Loire

Pour reprendre les travaux de cette journée, un choix parmi trois ateliers a été proposé aux participants :

- Présentation du salon des aidants en Eure-et-Loir
- Présentation du programme ICOPE
- Présentation de la plateforme de répit Agevie

Atelier n°1 : Présentation du salon des aidants en Eure-et-Loir

Madame Martine VANDERMEERCH, Présidente du Conseil Territorial de Santé (CTS) d'Eure-et-Loir est venue présenter la genèse et le développement du



Salon des Aidants de son département.

L'aide aux aidants arrivant en 3^{ème} position des préoccupations en santé des habitants de la région, ce salon et le guide des aidants pilotés par le CTS 28 constituent une réponse adaptée aux personnes qui souhaitent savoir ce qui est disponible en proximité de chez eux.

Pour connaître le détail de cet atelier, nous vous invitons à télécharger le support de présentation sur la base d'expertise URIOPSS Centre – fiche n°114828

Atelier n°2 : Présentation du programme ICOPE



Madame Vanessa POUTEAU et Madame Sarah-Luz RENARD, respectivement infirmière coordinatrice et chargée de mission à l'ERVMA (Equipe Régionale Vieillesse et Maintien de l'Autonomie) sont venues présenter le programme ICOPE, développé par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le programme ICOPE est un programme de prévention de la fragilité, chez les personnes âgées de plus de 60 ans. La première étape permet, à l'aide d'un questionnaire rempli par la personne ou un professionnel, d'identifier les risques de fragilité. Les résultats de ce questionnaire permettent d'identifier un plan d'action, pour prévenir l'installation d'une dépendance.

Le programme ICOPE sera généralisé sur l'ensemble du territoire français à compter de 2025 et est déployé en région par l'ERVMA.

Pour connaître le détail de cet atelier, nous vous invi-

tons à télécharger le support de présentation sur la base d'expertise URIOPSS Centre – fiche n°114828

Atelier n°3 : Présentation de la plateforme de répit Agevie



Madame Emmanuelle ANDRE et Madame Hélène CARTIER, respectivement Directrice Adjointe de l'association Agevie et Référente de la plateforme de répit (PFR) Agevie sont venues présenter les missions de la PFR portée par l'association en Indre-et-Loire.

Pour connaître le détail de cet atelier, nous vous invitons à télécharger le support de présentation sur la base d'expertise URIOPSS Centre – fiche n°114828

Table-ronde : Soutenir les aidants, la part de tous ?

Pour clôturer cette journée d'étude, une dernière table-ronde a été proposée aux participants pour évoquer le rôle des différents professionnels de l'accompagnement dans le soutien aux aidants. En effet, les professionnels, selon les établissements et services où ils exercent, n'ont pas nécessairement le même degré de soutien aux aidants en apparence. Toutefois, l'interconnaissance de chacun ainsi que le travail en coresponsabilité appellent tous les professionnels à soutenir les aidants.

Intervention de Madame Charlotte PERROT-DESSAUX, Conseillère technique au CREA CVL

Les aidants, l'aide aux aidants représentent un enjeu de programmation politique, un enjeu de santé publique (Loi ASV, Plan Maladies neurodégénératives, congés pour les aidants, etc.). On estime en France entre 8 et 11 millions d'aidants, mais avec des difficultés pour définir, repérer et quantifier cette population (chiffres nationaux, étude sur les jeunes aidants...). Les aidants représentent un groupe hétérogène, en termes de caractéristiques individuelles des aidés et des aidants mais aussi en termes de situation de vie des aidés et des aidants (avec ou sans accompagnement MS, des besoins spécifiques). On parle d'aidants de personnes en situation de handicap, d'aidants de

personnes âgées, des conjoints, des enfants, des membres de la fratrie, des jeunes aidants, des aidants cohabitants ou non avec la personne aidée. C'est un groupe hétérogène, mais avec des expériences et des vécus partagés, des thématiques et des sujets transversaux.

L'aide aux aidants peut prendre différentes formes, passer par différents dispositifs, relevant du droit commun ou du secteur spécialisé. Les grandes catégories d'aides répertoriées sont :

- La sensibilisation, l'information (conférences, plaquettes, reportages télévisés)
- Le soutien, l'écoute. Modalité collective ou individuelle (entretien avec un psychologue, groupes de parole ou d'entraide)
- La formation (plus souvent spécialisée sur la dimension de compréhension du trouble ou de la maladie du proche, et comment accompagner au quotidien)
- Le relayage ou le répit (suppléance de l'aidant à domicile sur quelques heures, accueil de jour, ou sur plusieurs jours, l'hébergement temporaire)

Dans ce registre de l'aide aux aidants, différentes modalités sont possibles, via l'« aidé » et/ou directement en direction de l'aidant.

Il existe des différences dans ces modalités, selon qu'il s'agit d'une institution/d'un service à destination de personnes vulnérables ou à destination de proches aidants ; selon le cœur de métier ; le repérage et l'accompagnement des aidants varient grandement. Dans les établissements et services médico-sociaux associatifs, le sujet des proches aidants est parfois périphérique, difficilement objectivable, non valorisé (cf. Serafin-PH), voire non inscrit dans le projet associatif.

Pour porter un changement de paradigme, il faut soutenir une culture partagée de l'aide aux aidants :

- Soutenir une culture et la connaissance de l'aide aux aidants. Changer de regard et de paradigme en considérant l'ensemble des ressources et acteurs évoluant dans l'environnement de la personne aidée, dont les proches aidants,
- Inscrire l'aide aux aidants comme élément stratégique,
- S'inscrire dans une dynamique d'aller-vers en faveur des proches aidants
- S'inscrire dans le principe de responsabilité territoriale partagée,
- Connaître et comprendre les invariants et les spécificités de chaque relation d'aide,
- Respecter les temporalités individuelles,
- Connaître les freins et les leviers relatifs à l'accès des aidants à l'aide aux aidants (freins environne-

mentaux, contextuels, mais également liés à des caractéristiques individuelles),

- Connaître, comprendre et mesurer l'évolution des besoins des aidants, depuis le couple aidant-aidé cohabitant jusqu'à l'entrée en institution ou le décès de la personne aidée. Il existe un enjeu de prêter attention au déséquilibre de la relation aidé-aidant dès changement de situation dans le binôme.

Pour structurer et rendre visible une aide aux aidants diversifiée, il faut :

- Faire un état des lieux des ressources environnantes,
- Centraliser l'information,
- Déployer différentes réponses de manière à répondre à la diversité et à l'évolution des besoins des aidants
- Structurer un réseau dans une logique de responsabilité partagée.

Pour soutenir les équipes dans cet accompagnement aux aidants :

- Former et outiller les équipes pour être dans une dynamique de l'aller-vers,
- Former les équipes au sujet des aidants (problématiques, caractéristiques, fonctionnement, outils existants...),
- Penser à des actions de soutien (analyse de la pratique professionnelle, supervision) pour les équipes
- Organiser les réponses : penser systématiquement une réponse pour la personne aidée si action en direction de l'aidant.

Intervention de Madame Delphine DIF-THIERY, Directrice du DAC 36

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) des situations complexes de l'Indre comprend trois principales missions :

- Répondre aux demandes d'appui des professionnels, quel que soit le secteur d'activité du professionnel (social, médico-social, de santé) : connaître une ressource sur le département, identifier un professionnel, etc.
- Apporter un appui de terrain par les référents parcours du DAC, lorsque le professionnel demandeur identifie une situation complexe nécessitant une évaluation multidimensionnelle et une coordination d'un plan d'action défini avec le DAC
- Améliorer la structuration des parcours de santé du territoire, à partir des éléments observés sur les deux autres missions

Dans la mise en œuvre de ses missions, le référent parcours du DAC entre en dialogue avec la personne en situation complexe, mais également avec tout son entourage familial et professionnel. Ainsi, le référent parcours est amené à interagir avec l'aidant, va le consulter, va identifier sa place auprès de l'aidé. Il se met dans une posture de renforcement de l'aidant, en identifiant ce qui va être utile pour la personne accompagnée et pour lui-même.

Le référent parcours a également un regard en termes de prévention, en permettant à l'aidant d'identifier l'ensemble des ressources qu'il peut mobiliser sur son territoire (soutien à domicile, relayage, etc.). En ce sens, le DAC mène une veille active de tout ce qui est proposé par les partenaires du territoire.

Si dans le cahier des charges d'un DAC, le travail du référent parcours passe par l'accompagnement de l'aidé, le professionnel peut aussi être amené à apporter un appui à l'aidant pour débloquer la situation complexe (situation d'épuisement de l'aidant, besoin d'un appui administratif, etc.).

Le référent parcours a une mission de repérage des fragilités de l'aidé, mais dans le bilan la situation de l'aidant peut aussi appeler à une interpellation de professionnels, voire à débiter un accompagnement propre du DAC 36.

Pour travailler sur la place du référent parcours vis-à-vis des personnes accompagnées, de leur entourage, l'équipe du DAC organise une fois par mois une séance de l'analyse de la pratique professionnelle avec l'aide d'un psychologue extérieur au DAC, formé à la systémie familiale. Cela les aide à identifier des leviers d'actions, en s'interrogeant sur les relations entre les différents membres de la famille pour comprendre où se situe l'équilibre dans cette situation complexe. C'est une façon de prendre du recul sur les situations accompagnées par le DAC et de trouver un positionnement juste vis-à-vis de la famille accompagnée.

Intervention de Madame Séverine TOURATON, Directrice de l'AMASAD de Lignières et de Madame Sophie PLANTUREUX, Coordinatrice de l'AMASAD

L'association AMASAD de Lignières est porteuse de 4 services qui couvrent 44 communes du sud du Cher, soit un territoire rural. Elle est ainsi porteuse d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), d'un Accueil de Jour itinérant (AJ) ainsi que d'une Pla-

teforme de répit (PFR) et d'accompagnement pour les aidants, également à vocation itinérante. Ces 4 dispositifs travaillent en complémentarité, avec 17 ETP qui se démultiplient pour être au plus proche des aidants familiaux.

L'ensemble des projets présentés par l'AMASAD ont été menés les uns après les autres. Sur ce territoire rural qu'est le sud du Cher, la mobilité représente une difficulté majeure, la population vieillit, une importante désertification médicale sévit, un manque d'attractivité impacte la capacité de recrutement de l'association.

La proximité de l'utilisateur est au cœur des pratiques de l'association. L'AMASAD a toujours eu une culture de « l'aller-vers », de travailler en maillage avec un réseau de partenaires locaux : EHPAD, MARPA, DAC, ESA, Hôpital de proximité, Consultation mémoire, Coordinations gérontologiques, SAAD, etc. Il est vital pour l'association d'avoir une culture d'ouverture qui permette de travailler en réseau et qui œuvre pour apporter le même service sur les 44 communes couvertes par ses services.

En s'inspirant de ce qui se faisait dans les départements voisins avant de monter leur PFR, l'association a d'abord mené une expérimentation autour d'une halte répit itinérante qui par la suite est devenue l'accueil de jour itinérant. Au cœur de la genèse de cette expérimentation, une difficulté rencontrée par les professionnels : au travers du SSIAD, du CLIC, des aidants en difficultés étaient identifiés sans avoir de moyens pour y répondre. Comment permettre aux aidants qui souhaitent participer à des actions de prévention au niveau du CLIC de venir quand ils ne savent pas quoi faire du proche aidé, malade ? C'est pour répondre à ce besoin que l'association est partie sur cette expérimentation. Ainsi, en lien avec les actions du CLIC dans les 44 communes (ateliers, etc.), les professionnels organisaient la halte répit itinérante.

Au fil du temps, l'association a eu une volonté de faire évoluer le partenariat avec les établissements pour personnes âgées de son territoire. L'idée était de nouer un partenariat avec des EHPAD qui accueilleraient la halte répit itinérante, de sorte à permettre en objectif secondaire la familiarisation du proche aidé avec les professionnels, l'établissement, etc.

La notion d'aidant familial invite à mener un travail sur la globalité de prise en soin, de prise en compte de l'environnement, etc. La complexité des relations aidants/aidés, dans la cellule familiale, a amené la PFR à penser un « aller-vers » qui prenne en compte cette

globalité de la relation. Pour cela, l'équipe de l'AMASAD est pluridisciplinaire, pour permettre cet enrichissement la prise en soin globale. La PFR a fait le choix de délocaliser au maximum ses groupes de paroles pour être au plus proche des aidants. Elle organise différents ateliers pour permettre à l'aidant de solliciter de l'aide : réflexologie plantaire, massage, shiatsu, sophrologie, pour une entrée. Une étape charnière est ensuite la conservation du contact avec l'aidant.

Parmi les perspectives, l'AMASAD a répondu à l'AMI évoqué par l'ARS en début de journée, pour de la suppléance à domicile.

L'ADN de l'AMASAD, à travers ses 4 services et ses 4 ETP, est de permettre une réponse plurielle aux besoins des aidants. L'équipe pluridisciplinaire est l'une des forces de la réponse aux besoins des aidants, avec la recherche de proximité.

Conclusion de cette journée

Cette première journée régionale sur la thématique des aidants aura, au vu des questionnaires de satisfaction recueillis, majoritairement répondu aux besoins des participants. Toutefois, la question des solutions à apporter aux aidants de personnes en situation de handicap reste une attente majeure des participants. Cet enjeu nous invitera à organiser une prochaine journée sur cette thématique.

PRIAC 2024-2028 : Retour sur les premiers arbitrages

Mardi 25 juin s'est tenue à l'ARS Centre-Val de Loire la 3^{ème} et dernière réunion du COPIL régional PRIAC Centre-Val de Loire, en présence de représentants de l'ARS Centre-Val de Loire, des délégations départementales, des conseils départementaux, des fédérations et des représentants des usagers.

Nous vous proposons de revenir sur la phase d'élaboration de ce PRIAC et de vous présenter les premiers arbitrages retenus par l'ARS.

Qu'est-ce que le PRIAC ?

Instauré depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le **programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie** (PRIAC) est un outil de programmation financière des établissements et services du secteur médico-social qui accueillent des personnes âgées ou des personnes handicapées et qui sont financés par l'Assurance Maladie et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Arrêté par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) puis actualisé chaque année, il dresse pour une période de cinq ans les priorités régionales de créations, extensions ou transformations d'établissements et services médico-sociaux, au bénéfice des objectifs déclinés dans le Projet Régional de Santé (PRS).

Un nouveau PRIAC en région Centre-Val de Loire

Alors que la région Centre-Val de Loire ne disposait plus de PRIAC depuis 2022, de nombreux acteurs à l'instar de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) ont sollicité le retour de cet outil de programmation.

L'ARS a donc lancé le 17 janvier dernier, les travaux de réflexion autour de ce nouveau PRIAC en réunissant un comité de pilotage régional auquel l'URIOPSS Centre participe.

Ce PRIAC doit couvrir la période 2024-2025, avec des premiers crédits disponibles lors de la deuxième campagne budgétaire de l'année 2024.

Un exercice de planification difficile

La difficulté de l'exercice s'explique en premier lieu par le contexte général. En effet, comme a pu l'expliquer Mme De Bort, directrice générale de l'ARS, ce PRIAC s'inscrit dans un contexte où les besoins sont nombreux, augmentent, évoluent et où les enveloppes financières sont limitées. Si les moyens mis à disposition de l'ARS Centre-Val de Loire dans le cadre de ces nouveaux crédits sont inédits (environ 77 millions d'euros), ils ne répondront malheureusement pas à tous les besoins.

La difficulté relève également dans l'identification des besoins sur les territoires par les délégations départementales de l'ARS dans un agenda contraint. En effet, les diagnostics étaient attendus pour début mai par l'ARS région. Cette contrainte de calendrier a été soulevée par les délégations départementales lors du pre-

mier COPIL régional en janvier dernier, mais aucune marge de manœuvre n'a été possible. Les diagnostics départementaux ont été réalisés très rapidement, avec parfois des sollicitations d'échanges avec les acteurs programmés pour fin avril ou début mai, lors de la période de vacances scolaire. De nombreux acteurs se sont étonnés de ces invitations tardives et ont regrettés de ne pas avoir pu prendre davantage part à l'élaboration de ces diagnostics.

Quels sont les premiers arbitrages présentés ?

Les arbitrages présentés lors de ce dernier COPIL ont été distingués selon deux typologies de publics, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Afin de ne pas se mettre d'œilillère, l'ARS a fait le choix de réaliser dans un premier temps l'exercice du PRIAC sans prendre en compte les fléchages nationaux, en permettant la réalisation de diagnostics territoriaux « libres », puis a ensuite regardé si les priorités identifiées pouvaient correspondre aux fléchages. Pour ce qui concerne le public « personnes en situation de handicap », l'enveloppe du plan 50 000 solutions permet d'avoir une bonne visibilité sur les crédits disponibles, à l'inverse du public « personne âgée » pour lequel l'ARS ne dispose pas encore de visibilité sur les crédits des différentes stratégies (Maladies neuro-dégénératives, Aidants, etc.).

De ce fait, beaucoup d'arbitrages présentés pour le public « personnes âgées » seront classés en annexe du PRIAC, car le document officiel ne peut contenir que des projets pour lesquels l'ARS a la certitude d'obtenir les financements.

Pour une vision complète des arbitrages présentés, ainsi que des précédentes phases de ce PRIAC, les comptes rendus et supports des précédents COPIL régionaux sont disponibles via les fiches n°[114619](#), n°[114169](#) et n°[114744](#).

Le PRIAC présenté n'est toutefois pas gravé dans le marbre. C'est avant tout un outil d'aide à la décision, qui malgré des demandes de fléchages d'enveloppes budgétaires de la part du national, permet à l'ARS Centre-Val de Loire de se dégager quelques marges de

manœuvre pour adapter les financements en fonction du niveau de maturité des projets sur les territoires.

Quelles suites désormais ?

Les arbitrages présentés doivent désormais être consacrés dans un document officiel, qui permettra le lancement d'une phase de consultation de la CRSA, des CDCA, et des CTS. Une annexe programmatique sera également rédigée, pour pouvoir afficher les arbitrages dont les sources de financement sont encore incertaines, notamment certains en lien avec le public personne âgée.

Pour les actions qui nécessitent un double financement, ceux de 2024 ont déjà été négociés avec les conseils départementaux ce qui assure leur mise en œuvre. Pour les années suivantes, les échanges entre délégations départementales et conseils départementaux devront avoir lieu au fil de l'eau pour s'adapter aux arbitrages prévisionnels, tout en tenant compte du niveau de maturité des projets.

La publication officielle du PRIAC est attendue pour fin octobre.

Note de conjoncture - Reprise modérée et enjeux sociaux : une nouvelle donne pour les associations en 2024

Cette note présente les analyses de l'Uniopss sur la conjoncture économique, son impact sur les politiques publiques et ce qui en résulte pour les associations au 27 juin 2024. Elle ne peut prendre en compte des évolutions liées au résultat des élections législatives, tant pour les programmes proposés par les différents formations politiques, ni les effets de ces élections sur le climat économique du pays.

CONJONCTURE, FINANCES PUBLIQUES ET QUESTIONS SOCIALES

Stabilisation Économique : vers une reprise modérée et des défis persistants en 2024

En 2024, le paysage économique mondial se caractérise par une phase de stabilisation graduelle mais inégale après plusieurs années de turbulences dues à la pandémie de COVID-19 et aux tensions géopolitiques telles que le conflit en Ukraine. Selon le FMI¹, la croissance mondiale, bien que modérée, resterait stable à 3,2 % en 2024. Cette croissance est soutenue en partie par les politiques monétaires mises en place dans plusieurs grandes économies, visant à contrer les effets de la récession. Cependant, des défis subsistent, notamment en termes de pressions inflationnistes et de ralentissement dans certains secteurs clés de l'économie.

L'inflation mondiale suit une trajectoire de désinflation progressive, bien qu'elle demeure un sujet de préoccupation majeure pour les économies à travers le globe. Selon le FMI, l'inflation devrait passer de 6,8 % en moyenne mondiale en 2023 à 5,9 % en 2024, et continuer sa descente à 4,5 % en 2025.

En France, la tendance suit sensiblement la même trajectoire. Les indicateurs de 2024 reflètent une stabilisation de l'économie après les fluctuations des années précédentes. En effet, l'inflation en France montre des signes de modération tout en reflétant une certaine complexité dans ses dynamiques sous-jacentes, selon les rapports de l'INSEE et de la Banque de France.

D'après l'INSEE, en mai 2024, l'inflation annuelle atteint 2,3 %², une légère hausse par rapport à avril, principalement due à l'augmentation des prix de l'énergie sur une base annuelle, en particulier des produits pétroliers. Cette hausse de l'inflation est atténuée par la baisse des prix sur un mois, soulignant une volatilité dans certains segments de marché tout en montrant des signes de stabilisation. Les données de l'INSEE mettent également en lumière une inflation sous-jacente qui continue de baisser, se situant à 1,7 % en mai 2024. Ce recul suggère une diminution des pressions inflationnistes intrinsèques, excluant les éléments les plus volatils comme l'énergie et l'alimentation, ce qui est un indicateur rassurant de la stabilité des prix à moyen terme.

Parallèlement, la Banque de France³ rapporte une modération continue des prix de vente dans l'industrie et le bâtiment, reflétant une baisse des coûts des matières premières qui contribue à l'atténuation des pressions inflationnistes. Cette modération est particulièrement notable dans des secteurs comme l'automobile et la métallurgie, où les entreprises signalent des réductions de prix en réponse à une diminution de la demande ou à des ajustements stratégiques face à un environnement économique changeant.

La conjoncture globale indiquée par la Banque de France suggère une prévision de croissance très modeste pour le deuxième trimestre de 2024, avec un

PIB progressant entre 0 % et 0,1 %. Cette croissance faible est cohérente avec une inflation modérée, signalant que les politiques monétaires et budgétaires pourraient nécessiter des ajustements pour stimuler l'économie tout en veillant à ne pas exacerber les pressions inflationnistes.

Le taux de chômage est traditionnellement l'un des baromètres les plus fiables de la santé économique d'une nation. Selon l'INSEE, « le taux de chômage, après avoir connu une hausse significative durant la crise sanitaire, montre des signes de stabilisation en 2024 ».

Au premier trimestre 2024, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est stable à 7,5 % et se situe 0,4 point au-dessus de son niveau un an auparavant⁴. Cette stabilisation du taux à un niveau supérieur à celui de l'année précédente reflète une dynamique de marché fluctuante, impactée par divers facteurs économiques et sociaux.

Cependant, l'enjeu n'est pas uniquement le taux de chômage qui, ne tient pas compte des « zones d'ombres », notamment le « halo de chômage ». Le concept de halo du chômage, qui mesure ceux qui désirent travailler mais ne sont pas classifiés comme chômeurs car ils ne cherchent pas activement ou ne sont pas immédiatement disponibles pour travailler, a vu une légère diminution. Ce groupe a diminué de 16 000 personnes sur le trimestre, avec une réduction annuelle plus significative de 90 000 personnes, indiquant une amélioration ou une adaptation au marché du travail. On pourrait difficilement lier cette baisse du halo de chômage à la réforme en cours du RSA qui devrait produire l'effet inverse sur les chiffres du chômage une fois que la disposition de la loi plein en France emploi relative à l'inscription automatique à France Travail pour toutes les personnes en recherche d'emploi dont les allocataires du RSA, sera effectivement mise en place au plus tard le 1er janvier 2025. En moyenne sur le premier trimestre 2024, 1,9 million de personnes appartiennent au halo du chômage selon les derniers chiffres de l'INSEE. Si on l'élargit encore plus du fait de la réforme du RSA, le nombre de chômeurs connaîtrait statistiquement un impact probablement énorme mais quasi inexistant sur la réalité du marché du travail.

Enfin il convient de mettre en face des prévisions du chômage, les inégalités relatives à certaines catégories sociales qui ne présentent pas le même risque de

chômage. « En effet, des catégories entières ont toujours été protégées du chômage. Les cadres supérieurs et professions intermédiaires n'ont guère dépassé 5 % de chômage depuis le début des années 2000, tout comme les plus de 50 ans. L'idée que le mal-emploi ou le chômage serait un fléau social partagé permet de passer sous silence les très grandes inégalités sociales qu'ils recouvrent. Et aussi de faire régner une peur constante de perdre son emploi, pour partie injustifiée dans les classes moyennes et diplômées, qui en réalité sont largement protégées par leur contrat à durée indéterminée et leur niveau d'étude »⁵.

De plus, selon l'INSEE, l'augmentation du taux de chômage n'est pas uniformément répartie à travers toutes les tranches d'âge. Notamment, les jeunes de 15-24 ans voient leur taux de chômage augmenter significativement, passant à 18,1 %, soit une hausse de 0,6 point sur le premier trimestre 2024 et de 1,5 point sur l'année. Ce groupe démographique reste le plus vulnérable, souvent le premier touché par les ralentissements économiques et le dernier à bénéficier des reprises. Pour les 25-49 ans, le taux de chômage montre une légère amélioration, diminuant de 0,2 point sur le trimestre à 6,8 %, tandis que pour les 50 ans ou plus, le taux reste presque stable à 5,1 %, montrant une résilience relative dans cette tranche d'âge plus expérimentée.

Dans ce contexte actuel, les organisations de solidarité font face à une crise professionnelle significative. Comme le souligne l'Uniopss dans sa participation au livre blanc du travail social de mi 2023⁶, le manque de reconnaissance de l'importance sociale et sociétale de l'intervention sociale, combiné à une pénurie de professionnels et d'étudiants pour répondre aux besoins croissants des populations aidées, conduit à une démoralisation accrue des travailleurs en place. Cette situation est aggravée par une augmentation des absences liées à des conditions de travail détériorées, un risque évolutif d'accidents du travail et d'invalidité, ainsi qu'une détérioration progressive de la qualité de l'emploi. Ces facteurs contribuent à une fuite des professionnels du secteur, tant opérationnels qu'encadrants, et limitent la capacité des associations à fournir les accompagnements nécessaires. Malgré ces nombreux défis, l'Uniopss jouant un rôle actif dans cette mobilisation.

Inflation et ajustements : le SMIC pourrait connaître une nouvelle hausse en 2024

Après 3 évolutions en 2022 et 2 en 2023, le SMIC a connu son ajustement usuel au 1er janvier 2024⁷. Il est donc passé de 11.52 € de l'heure à 11.65 €. Le SMIC mensuel pour 151,67 heures de travail est à 1766,92 €.

Il convient de préciser que cette évolution du SMIC est la 8ème depuis le 1er janvier 2021, soit une évolution de 13,5 % sur la période. Cette forte évolution est sensiblement dans les mêmes proportions que l'inflation sur la période. Ces évolutions résultent des modes d'indexation automatiques qui permettent d'ajuster le SMIC en fonction de l'inflation.

Dans le contexte actuel, la possibilité d'une revalorisation du SMIC en cours d'année se précise de plus en plus. En effet, selon les prévisions de la banque de France⁸, la revalorisation anticipée du SMIC au troisième trimestre est totalement envisageable. Toutefois il n'est pas exclu que cette revalorisation se fasse en début de quatrième trimestre. Nous estimons une évolution comprise probablement entre 2 et 2,2 %. Une proportion finalement pas très éloignée de celles connues ces deux dernières années.

Pour rappel le SMIC peut être revalorisé par arrêté en cours d'année, lorsque l'indice national des prix à la consommation (hors tabac) des ménages du 1er quintile de la distribution des niveaux de vie atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du Smic immédiatement antérieur. Il est donc probable qu'une revalorisation du SMIC intervienne d'ici la fin de l'année.

Déficit public : Quels arbitrages pour les politiques sociales ?

Les dernières analyses ont été publiées sur l'état des finances publiques dans le contexte actuel de la reprise économique post covid. En effet la Cour des comptes dans son rapport public annuel 2024⁹ publié en mars 2024 sur l'évolution des finances publiques à fin février 2024 souligne un déficit toujours élevé en dépit de l'extinction programmée des mesures de sou-

tien face à l'inflation. Ce déficit reste inquiétant dans la mesure où les projections du gouvernement en 2024 du déficit public s'établissent à 4,4 % du PIB sur 2024 contre 4,9 % sur 2023. Pour atteindre cet objectif de solde le gouvernement doit procéder à des économies évaluées à 10 Md€ pour compenser la baisse des recettes.

En ce qui concerne la Sécurité sociale, la Cour des comptes¹⁰ annonce clairement une redéfinition nécessaire de ses conditions de financement en raison de la dérive de la dette sociale. En effet selon la Cour des comptes « Le déficit 2023 est supérieur aux prévisions initiales du fait d'un ralentissement non anticipé de la progression des recettes en fin d'exercice et, surtout, d'une forte hausse des dépenses, portée par le dépassement de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie. » Le déficit de 2023, initialement prévu à 7,1 milliards d'euros dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), a été réévalué à 8,2 milliards d'euros par la loi de financement rectificative mentionnée précédemment, puis à 8,7 milliards d'euros par la LFSS pour 2024, et enfin à 10,8 milliards d'euros dans le projet de loi d'approbation des comptes définitifs de la Sécurité sociale, soit près de 4 milliards d'euros de plus que ce qui était initialement prévu ; elle ne peut prendre en compte des évolutions liées au résultat des élections législatives, tant pour les programmes proposés par les différents formations politiques, ni les effets de ces élections sur le climat économique du pays.

De tout ce qui précède, il est évident que notre secteur risque de subir à nouveau des choix budgétaires déterminants dans un contexte où les priorités sociales, telles que les solutions à la crise des métiers, le soutien aux précaires et aux exclus de l'emploi, ainsi que la lutte contre l'exclusion et les inégalités, devraient être urgemment réévaluées et mieux prises en compte. Ainsi il est crucial de mettre plus que jamais en avant les grands enjeux de notre secteur notamment :

- La crise des métiers de l'humain : malgré les alertes et mobilisations sur le manque de professionnels, la situation n'a pas avancé et s'est même détériorée dans de nombreux endroits, touchant tous les métiers, dans les associations de solidarité.
- Le besoin de financement des associations face aux nombreux surcoûts : Les associations font

Formations pour les salariés et bénévoles

Juillet 2024

Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes

N°	Thème	Date	Tarif
25.2	Manager une équipe : fondamentaux et bonnes pratiques	16 et 17 septembre 2024	590€
26	Savoir communiquer et motiver au sein d'une équipe	11 octobre 2024	295€
9	Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière	13 novembre 2024	295€
10	Maîtriser les spécificités comptables et financières des associations et des ESSMS	5 décembre 2024	295€

Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles

8	Comprendre les principes fondamentaux du secteur social et médico-social : contexte, actualités, enjeux	03 décembre 2024	Gratuite
9	Les appels à projet : comprendre les enjeux pour jouer son rôle politique	12 décembre 2024	Gratuite



Programmes dans les catalogues Formations salariés et Formations pour bénévoles sur uriopss.centre.fr



Si vous souhaitez vous inscrire :

- Bulletin d'inscription : page 19
- Via le lien : <https://forms.office.com/e/C9k7u0tDzi>
- Via le QR code



N° 25.2	Ressources humaines et management	2 jours	16 et 17
	Manager une équipe : fondamentaux et bonnes pratiques		septembre 2024 9h-12h30 / 13h30-17h

Intervenant : Olivier RABILLOUD, Consultant - Formateur en organisation, management, dynamiques d'équipe, et stratégie

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, Chefs de service, toute personne en situation de management, d'animation d'équipe nouvelle ou ancienne.

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier Alliance de théorie et d'analyse de situations de travail Le déroulé sera adapté et affiné lors du recueil des attentes des participants. Les thèmes abordés seront précisés avec les stagiaires en fonction des besoins individuels et collectifs.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Questionnaire et/ou cas pratique
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Clarifier et développer la notion de management dans un poste à responsabilité en cohérence avec les objectifs de l'établissement
- Optimiser ses ressources pour gérer une équipe et développer l'implication des collaborateurs
- Développer des relations de qualité

Programme

- La notion de management, la question de la fonction, des rôles et responsabilités,
- Les différentes missions, la posture et le style managérial
- Un rôle clé : l'accompagnement au changement
- La pratique de la délégation
- La conduite des réunions, des entretiens
- L'exercice de l'autorité hiérarchique

Ressources humaines N°26 Savoir communiquer et motiver au sein d'une équipe	1 jour	11 octobre 2024 9h-12h30 / 13h30-17h
--	---------------	---

Intervenant : Isabelle REGNAULT
Coach, consultante et formatrice

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, Chefs de service, coordinateurs
Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : formation en présentiel—Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.

Alliance de théorie, mise en situation et analyse de situations de travail.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Cas pratique

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 10 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Améliorer la dynamique de groupe et la cohésion d'équipe
- Résoudre les conflits au quotidien et les sources de tension
- Développer des relations constructives avec ses partenaires

Programme

Introduction à l'analyse transactionnelle

- Positions de vie et notion d'assertivité
- Les Etats du moi
- Le Triangle de Karpman

Enjeux relationnels

- L'intention positive de l'interlocuteur
- Les rituels de communication
- Les enjeux de la communication

Communiquer autrement

- L'écoute active et engagée
 - Introduction au Process Communication Model
- Introduction à la Communication Non Violente

<p style="text-align: center;">Gestion, comptabilité, tarification</p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">N°9</p> <p style="font-size: 18px; font-weight: bold;">Maitriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière</p>	<p>1 jour</p>	<p>13 novembre 2024</p> <p>9h-12h30 / 13h30-17h</p>
--	---------------	---

Intervenant : Maxime CHOMETON, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS grand-est

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs ou toute personne en charge du suivi budgétaire et financier.

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel.

Apports théoriques complétés par les retours d'expérience de l'intervenant.

Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation :

Quiz

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Disposer d'une information claire sur l'élaboration des propositions budgétaires jusqu'à la réalisation du compte administratif, et l'impact du passage à la procédure EPRD
- Comprendre les enjeux du diagnostic de la situation financière d'une association
- Négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement

Programme

Le fonctionnement budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les mécanismes de la tarification
- La procédure budgétaire
- L'élaboration du compte administratif
- Suivi et pilotage budgétaire
- La procédure EPRD/ERRD

L'analyse financière d'une association :

- Le bilan : une approche patrimoniale et financière
- Les grandes masses du bilan financier : fonds de roulement, besoins en fonds de roulement et trésorerie
- Présentation et analyse du bilan financier (ratios, tableau de variation des flux de trésorerie)

<p style="text-align: center;">Gestion, comptabilité, tarification</p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold; margin: 0;">N°10</p> <p style="font-size: 18px; font-weight: bold; margin: 0;">Maîtriser les spécificités comptables et financières des associations et des ESMSS</p>	<p>1 jours</p>	<p>05 décembre 2024</p> <p>9h-12h30 / 13h30-17h</p>
--	-----------------------	--

Intervenant : Maxime CHOMETON, Conseiller technique gestion-tarifcation-coopération à l'URIOPSS Grand-est

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ou toute personne travaillant avec les documents comptables basiques (bilan, compte de résultat).

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier. Cas pratique: Présentation d'un modèle d'EPRD.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Test d'évaluation final sur paperboard

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

Au regard des textes réglementaires (décret du 22 Octobre 2003 modifié, arrêtés du 14 novembre 2003 modifié et suivants), permettre aux participants de pouvoir :

- Comprendre les spécificités de l'instruction comptable M 22, du plan comptable (règlement ANC 2018-06) des organisations privées sans but lucratif (pour les associations) révisé et applicable au 1er janvier 2020, et du plan de compte adapté aux établissements sociaux et médico sociaux (qui fera l'objet d'un nouveau règlement fin 2019 applicable en 2020)
- Mesurer les enjeux de celles-ci au regard de la négociation des ressources affectées au fonctionnement et à l'investissement nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services,
- S'organiser pour répondre à ces obligations différentes et utiliser le tableau de calcul du compte de résultat comme tableau de passage entre deux pratiques comptables : celle qui correspond aux principes comptables généraux, et celle spécifique au secteur.

Programme

Les différents plans de compte

- Le plan comptable général
- Le plan comptable des organisations privées sans but lucratif de 2018 applicable le 1/1/2020
- L'instruction comptable M 22. (public, privé) revue en 2019 et applicable au 1/1/2020

Les écritures spécifiques

- La notion de droits de reprise.
- Les subventions d'investissement et de fonctionnement (en lien avec la loi ESS de 2014)
- L'affectation des résultats : du résultat comptable au résultat administratif
- Les différentes réserves réglementées (Sur cession d'éléments d'actif : les plus values, les excédents affectés à l'investissement, la réserve de trésorerie ou de couverture du BFR, Les autres réserves
- Les fonds dédiés (au fonctionnement) ou à l'investissement
- Les provisions.
- Les comptes de liaison : typologie de ces comptes, rôle dans l'analyse financière à mener

Les nouveaux traitements, sources de divergences

- Les provisions pour congés à payer
- Les provisions diverses affectées par les autorités de tarification (Sur résultat; sur des crédits non pérennes; sur CET)
- Autres comptes ou sources de différences

Organiser la comptabilité et la transparence, dans la différence : un pari à relever.

- Bilan associatif, bilan comptable, bilan d'établissement, compte administratif.
- Le traitement comptable des résultats non repris par les autorités de tarification (Dépenses rejetées par l'autorité de tarification -inopposables- ; dépenses non prises en compte par l'autorité de tarification -non opposables.

<p>Formation administrateurs et bénévoles</p> <p>N°8 Comprendre les principes fondamentaux du secteur social et médico-social : contexte,</p>	<p>1 jour</p>	<p>3 décembre 2024</p> <p>10h-17h</p>
--	---------------	---------------------------------------

Intervenant : Johan PRIOU,
Directeur – URIOPSS CENTRE

Coût : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.

Apports théoriques et échanges entre les participants.

Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation : Quiz

Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 5 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : URIOPSS Centre, Orléans

Objectifs pédagogiques

Le secteur social et médico-social accompagne un nombre croissant de nos concitoyens en situation de fragilité temporaire ou définitive. Il est d'une très grande diversité tant par les personnes concernées, les acteurs qui les accompagnent, que par les décideurs et financeurs publics en situation de responsabilité. L'ambition d'une « société inclusive » génère de fortes évolutions pour le secteur. De plus en plus, les usagers et les patients ont un rôle incontournable. Les mots clés des réformes sont : priorités au droit commun, « désinstitutionnalisation », transformation de l'offre, nouvelles organisations et coopérations territoriales, mises en concurrence, contractualisations et réformes de la tarification.

A l'issue de la formation, les bénévoles impliqués dans la gouvernance associative seront en mesure :

- D'appréhender les spécificités du secteur social et médico-social
- De se repérer dans les évolutions des politiques publiques du secteur.

Programme

Introduction : Les caractéristiques historiques du secteur social et médico-social depuis 1975 & les problématiques actuelles

L'action sociale en France : les données clés

Une mutation du secteur social et médico-social au service d'une « société inclusive » ?

- Un secteur toujours sous tension de besoins sociaux non couverts
- Le rôle incontournable des usagers et des patients
- Le débat sur la « désinstitutionnalisation » relancé : recommandations du Conseil de l'Europe et de l'ONU
- La priorité donnée à l'accès des personnes vulnérables au droit commun et recentrage des missions des établissements
- L'irrésistible ascension de la notion de parcours
- La nécessaire adaptation de l'organisation territoriale
- La transformation de l'offre
- Les mutations des modes de régulation et de tarification du secteur sanitaire, social et médico-social : généralisation des CPOM ; réforme des nomenclatures des établissements et services ; nouveaux modes de tarification.

Conséquences pour les associations et les professionnels

- Des évolutions à intégrer aux projets associatifs
- De nouveaux partenariats à créer
- L'enjeu des systèmes d'information

Conclusion

N°9 Formation administrateurs et bénévoles Les appels à projets : comprendre les enjeux pour jouer son rôle politique	1 jour	12 décembre 2024 10h-17h
--	--------	-----------------------------

Intervenant : Johan PRIOU,
Directeur – URIOPSS CENTRE

Coût : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.
 Apports théoriques et échanges entre les participants.
 Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.
 Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :
 Evaluation des acquis en cours de formation : Quiz
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 5 personnes
Capacité maximum : 15 personnes
Contact : formation@uriopss-centre.fr
Lieu : URIOPSS Centre, Orléans

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette systématisation du recours à la mise en concurrence
- Intégrer les nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre des appels à projet
- Maîtriser les étapes de la réponse à un appel à projet
- Se préparer à l'audition par la Commission de sélection

Programme

Le contexte de la mise en concurrence et le cadre de l'autorisation Le renforcement du rôle de la planification de l'offre et des besoins sociaux et médico-sociaux

- Les outils d'évaluation des besoins : les schémas et le Projet Régional de Santé
- Le PRIAC comme outil de programmation de l'offre

La procédure de délivrance des autorisations : les appels à projets

- Le champ d'application
- La procédure
- Les enjeux

La constitution du dossier de réponse à un appel à projet

- Les principes et l'analyse du cahier des charges
- Les points clés de la réponse à un appel à projets et les points de vigilance dans la constitution du dossier

L'audition par la Commission de sélection

- Posture des candidats
- Les points clés de l'argumentaire lors la présentation orale

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre
29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -
45016 ORLEANS CEDEX 01
Tél. : 02.38.62.34.39
Fax : 02.38.81.29.72
Mail : formation@uriopss-centre.fr

Numéro de déclaration d'activité :
24 45 00 135 45
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme

Numéro d'adhérent : CC

Nom de la structure :

Adresse : Ville :
..... Code Postal:Nom, prénom et fonction du Responsable de l'association : **(obligatoire)**
.....Mail du Responsable : **(obligatoire)****Stagiaire(s) :**

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière :

Inscription au stage :

N° Intitulé

Date(s) Coût X nombre de personne(s)

Coût total = €

Règlement : par virement ou à nous adresser par la poste avec le présent bulletin d'inscription

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ? _____

Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO)

.....

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
 Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, BP 35 45016 ORLEANS CEDEX 1.

- Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité ce de traitement est l'adaptation de la formation au public.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement, à l'adresse suivante : uriopss@uriopss-centre.fr
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à le

Signature de l'employeur

URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr

- face à des dépenses supplémentaires considérables. Elles doivent couvrir les primes Ségur, une charge que les employeurs ne peuvent pas légalement supporter seuls. Tout comme les charges supplémentaires liées au recours à l'intérim pour pallier au manque de professionnels disponibles. De plus, elles doivent gérer des coûts croissants liés à l'énergie, à l'alimentation, et autres.
- La reconnaissance et l'accompagnement des associations dans les politiques publiques annoncées : cet aspect est d'autant plus pertinent dans le contexte politique actuel en France qui laisse les associations dans une incertitude par rapport aux annonces attendues sur les nombreux chantiers en cours. Un soutien réel, à la fois politique et financier, est indispensable pour permettre aux associations de répondre pour le mieux aux besoins des personnes accompagnées.
- Enfin le récent agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif dont le financement n'est pas totalement assuré, en particulier de la part des Départements, et son extension éventuelle doit maintenir notre vigilance.

1 FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2024

2 INSEE, Informations rapides N°146, Juin 2024

3 Banque de France, Enquête mensuelle de conjoncture, Juin 2024

4 INSEE, Informations rapides, N°120, 17 mai 2024

5 Centre d'observation de la société : l'Observatoire des inégalités publie tous les 2 ans un Rapport sur les inégalités

6 Contribution au Livre blanc du travail social - Les métiers de l'humain, ciment de la citoyenneté et des droits des personnes accompagnées

7 Décret n°2023-1216 du 20 décembre 2023 portant relèvement du SMC.

8 Banque de France, Projections macroéconomiques, 11 juin 2024.

9 Cour des comptes, Rapport public annuel 2024, Mars 2024.

10 Cour des comptes, rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, Mai 2024.

VIGILANCE SUR LES PROCEDURES

Le calendrier budgétaire 2024 est jalonné d'étapes incontournables présentées ci-dessous.

Deux outils de présentation budgétaire coexistent pour les établissements et services tarifés : les budgets prévisionnels (BP) et les États prévisionnels des recettes et des dépenses (EPRD) qui se traduisent par le passage d'une tarification à la dépense à une tarification à la ressource.

Les associations percevant des subventions sont quant à elles soumises à de nombreuses exigences budgétaires et contractuelles.

Il convient de rappeler que les produits de la tarification ne constituent pas des subventions puisqu'ils sont la contrepartie de services rendus.

Les ESSMS relevant d'un EPRD

L'EPRD s'impose aux EHPAD, aux petites unités de vie (PUV) ainsi qu'aux ESMS PH signataires d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) dit obligatoire au titre de l'article L.313-12-2 du Code de l'ac-

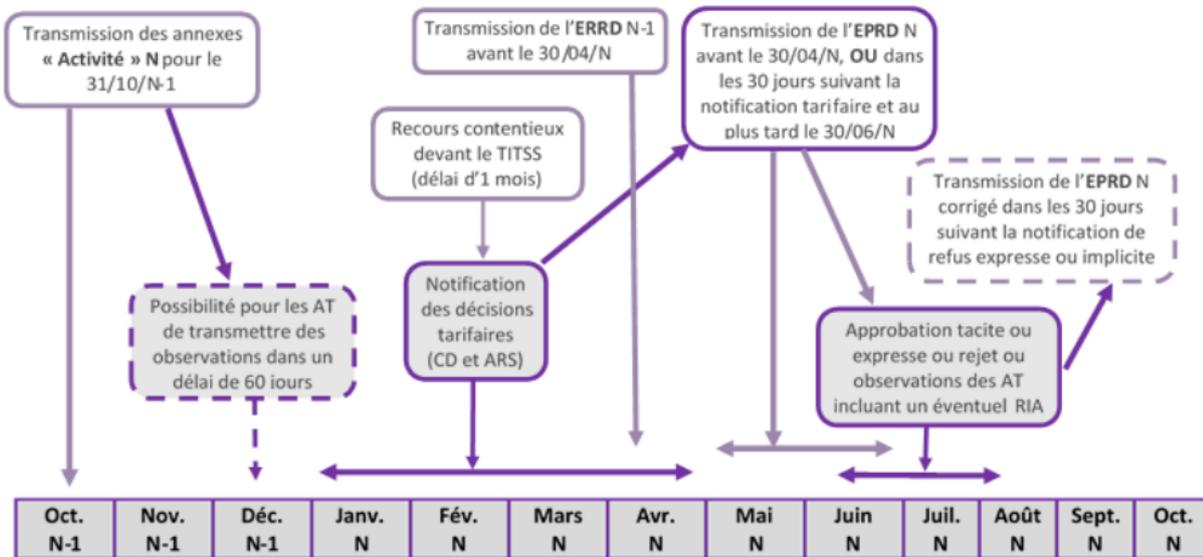
tion sociale et des familles (CASF). Par ailleurs, l'article 61 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé **donne désormais la possibilité pour certaines catégories d'ESSMS ayant signé un CPOM au titre du L. 313-11 du CASF de passer en EPRD en lieu et place du budget prévisionnel**. Sont ainsi concernés, les établissements et services dits spécifiques ainsi que les établissements et services à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sous compétence exclusive du Conseil départemental. Cette possibilité est offerte à la demande du gestionnaire et sous réserve de l'accord de l'autorité de tarification¹¹.

! Attention ! Dans l'attente de la signature d'un CPOM, l'EHPAD est toujours soumis à une **procédure contradictoire pour la fixation de son tarif hébergement** (sauf disposition contraire dans la convention tripartite pluriannuelle). Ainsi, dans ce cas, la transmission, au plus tard le 31 octobre 2023, au Conseil départemental d'un budget prévisionnel relatif à la section hébergement est maintenue.

11 Pour aller plus loin, voir la fiche n° 99958 sur le site d'expertise du réseau Uniopss-Uriopss – « Loi santé : quels changements pour les CPOM et la procédure d'appels à projets ? ».

Les étapes clés de l'EPRD :

(entre avril et juin). Ce délai est lié à la date de notifi-

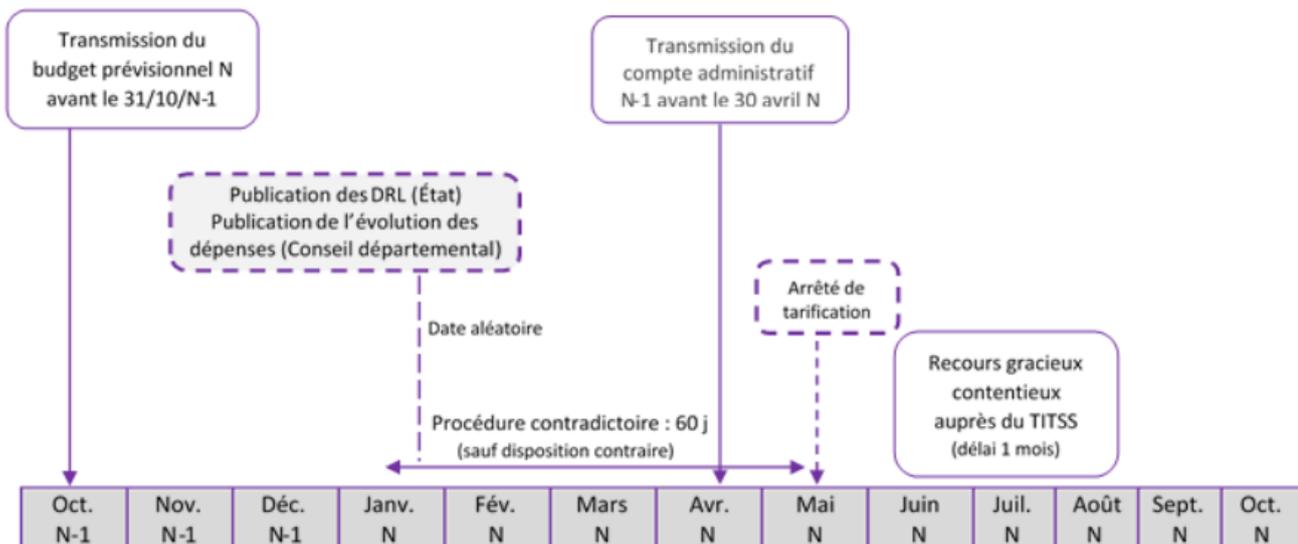


Ce nouveau calendrier budgétaire impacte la gouvernance associative. En effet, l'amplitude d'approbation de l'EPRD par le Conseil d'administration est plus dense compte tenu du délai dont disposent les associations gestionnaires pour transmettre leur EPRD

cation des recettes par la ou les autorité(s) de tarification. Par ailleurs, le niveau de responsabilité change, puisque contrairement au budget prévisionnel, l'EPRD est validé au niveau de l'organisme gestionnaire et non plus au niveau de chaque établissement ou service.

Les ESSMS relevant d'un budget prévisionnel

La procédure budgétaire classique est maintenue pour les autres ESSMS relevant de l'article L.312-1 du CASF et qui ne font pas l'objet d'un EPRD



Quelques évolutions sur les CPOM

Réflexion sur une Démarche simplifiée CPOM

La DGCS a sollicité l'ANAP dans le cadre d'un appui aux ARS afin de leur permettre d'atteindre leur objectif de signature à horizon. Les travaux ont permis de mettre en lumière la nécessité de rénover un processus de signature de CPOM jugé chronophage et peu efficace.

Dans ce contexte, des réflexions ont été engagées afin d'aboutir à une harmonisation et une capitalisation autour des différentes pratiques constatées dans les régions sur le CPOM avec pour ambition à moyens termes de redonner du sens au CPOM et d'en accélérer le rythme de signature. A la suite de nombreux entretiens auprès de plus de 25 acteurs du CPOM, de GT autour d'une communauté de pratiques, 250 propositions ont été recensées. Cette étude a conduit à la production de la boîte à outil¹² disponible sur le site de l'ANAP qui comprend les outils suivants à destination des ARS et CD :

- Une trame synthétique de diagnostic partagé.
- Une bibliothèque d'objectifs et d'indicateurs fréquemment utilisés par les ARS et conseils départementaux.
- Un modèle de présentation pour la réunion de lancement.
- Une infographie et des fiches pratiques pour accompagner chaque étape du processus.
- Une fiche de suivi du dialogue de gestion autour d'un nombre restreint d'indicateurs

Cette phase est la première de la réflexion sur la démarche simplifiée CPOM. La deuxième consistera à réunir les fédérations dont l'Uniopss en GT avec la DGCS afin de travailler sur la partie la plus importante pour les associations : le contenu du CPOM et les différents aspects réglementaires qui le régissent. Ce sera le lieu de remonter nos revendications par rapport au CPOM et de mettre en valeur le plaidoyer du réseau sur le sujet.

Calendrier CPOM desserré

Dans l'instruction budgétaire PA/PH de la première phase de la campagne budgétaire, publiée au BO santé le 31 mai 2024 le calendrier pour l'obligation de conclusion d'un CPOM a évolué. En effet la date initialement fixée au 31 décembre 2021 a été reporté pour la troisième fois **au 31 décembre 2026**. Cette décision paraît tout à fait logique dans le contexte actuel de crise où les établissements et services ont besoin de temps pour s'adapter aux exigences contractuelles de cette réforme.

Décret n° 2023-1428 du 29 décembre 2023 relatif à la prise en compte des reports à nouveau et des réserves prévues aux articles L. 313-12 et L. 313-12-2 du CASF

L'article 62 de la loi du 23 décembre 2022 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 prévoyait qu'à l'occasion du renouvellement du CPOM il pourrait être tenu compte pour fixer la tarification de l'établissement ou du service, de la part des reports à nouveau ou des réserves figurant dans son budget et qui ne sont pas justifiés par ses conditions d'exploitation. Pour clarifier ces mesures, le décret n° 2023-1428, en date du 29 décembre 2023, a été publié le 31 décembre 2023 dans le Journal Officiel de la République Française.

Ce décret détaille la manière dont ces reports à nouveau et réserves, mentionnés aux articles L.313-12 et L. 313-12-2 du CASF, seront pris en compte lors du renouvellement du CPOM à travers l'introduction dans la partie réglementaire du CASF de trois nouveaux articles R. 314-43-3 à R.314-43-5.

De nombreuses précisions sont attendues par le réseau sur ce décret qui met en totale insécurité les gestionnaires dans le cadre des excédents qu'ils pourraient réaliser. La DGCS a annoncé qu'une concertation sera initiée avec l'ensemble des fédérations afin de poser les garde fous réglementaires nécessaires pour éviter les interprétations diverses des Autorités de tarification et de contrôle.

Une note d'analyse¹³ du décret a été publiée par le réseau. Elle revient sur le contenu du décret énonce les points de vigilance et le plaidoyer du réseau.

¹² <https://www.anap.fr/s/article/cpom-medico-social-recentre-demarche-simplifiee>

¹³ Fiche n° 114195 sur le site d'expertise du réseau Uniopss-Uniopss- "Reprise des reports à nouveau excédentaires et des réserves"

Agrément de l'accord CCNUE : Un progrès majeur pour les oubliés du Ségur

Le 26 juin 2024, un tournant décisif a été pris avec la publication au JO de l'arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif. Deux accords ont été négociés par Nexem, la Fehap et les syndicats de salariés.

Ces accords interviennent dans un contexte de revendications persistantes pour l'égalité de traitement entre les salariés du secteur. Les différences de rémunération ont engendré des tensions au sein des établissements, forçant fréquemment les associations à puiser dans leurs fonds propres pour maintenir l'équité salariale. La nouvelle CCNUE vise à uniformiser ces conditions et à garantir des droits égaux pour tous les professionnels impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Les accords négociés comportent plusieurs engagements majeurs :

- Attribution des 238 euros bruts des Ségur et Laforcade : Extension de cette prime aux personnels des filières techniques et administratives avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.
- Méthode de négociation de la CCUE : Définition des modalités de négociation pour construire une convention collective nationale unique et étendue dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

L'implémentation de ces mesures représente un défi financier important pour les organismes associatifs, déjà sous pression budgétaire. Le financement de cette initiative est une préoccupation centrale. En termes de trésorerie, les sommes impliquées sont considérables pour les gestionnaires, dont certains n'ont plus de liquidités disponibles. Il est crucial que les autorités publiques clarifient rapidement leurs engagements financiers et révisent les tarifs pour ga-

rantir la viabilité de ces mesures. L'Uriopss se félicite de l'agrément rapide de cet accord. Cependant, elle insiste sur la nécessité d'un financement clair et immédiat pour éviter que les salariés et les établissements ne restent sans réponse pendant des mois. La capacité des associations à continuer de fonctionner efficacement dépendra largement de la rapidité et de l'ampleur des financements alloués.

Des initiatives associatives pour lutter contre la facture numérique et l'illectronisme en région Centre-Val de Loire

Il est une évidence de rappeler que nous sommes immergés dans un monde hyper connecté. Cette incontournable réalité nous conduit dans ce bulletin mensuel à approfondir le thème de l'illectronisme qui est une conséquence de cette évolution à grande vitesse de notre communication, de nos modalités de travail, de gestion de notre vie quotidienne, et désormais plus globalement de notre manière de vivre ensemble.

Cette révolution peut être comparée à d'autres qui ont fait au cours des siècles se modifier considérablement les rapports entretenus entre les hommes. Pour exemple, je citerai le rôle considérable de l'imprimerie qui a bouleversé le rapport à l'information et à la diffusion des idées, de la culture, à la Renaissance. Nous sommes dans un schéma comparable à ceci près que les progrès informatiques sont constants, rapides, semblant illimités et nous dit-on peuvent prendre peu à peu la place de l'homme

Mais cela nous renvoie aujourd'hui à la fois à la fragilité augmentée de nos sociétés désormais suspendues aux failles informatiques, aux cyberattaques de plus en plus sophistiquées et au renforcement des inégalités entre ceux qui peuvent s'approprier cette révolution technologique et d'autres, entravés pour de multiples raisons, qui deviennent étrangers au monde qui les entoure avec les conséquences délétères que nous connaissons notamment dans le registre du renforcement de leur isolement, de leur détresse globale et de l'abandon de leurs droits .

Sur ce sujet, les écrits qui suivent du Commissariat Régional à la pauvreté, d'Emmaüs Connect, de DS Loiret, et de Solidarité Accueil et de Pleyades attestent que l'accompagnement à la maîtrise du numé-

rique est devenu **un incontournable commun entre l'Etat et les associations pour lutter contre l'exclusion**. Par ailleurs cela met en évidence avec succès, les capacités associatives de coordination et de mise à disposition de services associatifs à d'autres associations pour des réponses à un plus grand nombre de bénéficiaires.

En raison de l'importance des enjeux exprimés par tous les intervenants, nous ne pouvons qu'espérer que les moyens attribués aux actions déjà mises en œuvre soient pérennisés et que d'autres initiatives sur ce sujet puissent être retenues et financées. Continuons !

Mes vifs remerciements vont donc à Mme Véronique Carré, Commissaire Régionale à la lutte contre la pauvreté, à M. Romain Barrault, Responsable régional d'Emmaüs Connect et son équipe, à Mme Marie Wirtz, Coordinatrice de DS Loiret et son équipe, à Mme Marie Rety, Directrice et Mme Marie Samia Stitou, chargée de développement à Solidarité Accueil et à Tom Manceau, Directeur de Pleyades et son équipe.



Dominique Lorenzi-Bry

Vice-Présidente de l'URIOPSS Centre
Présidente de la Commission régionale de lutte contre les exclusions

Dans l'Indre, le partenariat de Solidarité Accueil avec Emmaüs Connect : du « parcours du combattant » au succès



Solidarité Accueil est une association créée en 1982. Depuis bientôt 40 ans, elle intervient sur le

département de l'Indre au travers de diverses missions dans les domaines suivants : social, médico-social et insertion professionnelle.

En 2024, Solidarité Accueil compte une quinzaine de dispositifs sociaux (CHRS, HU, HUDA, Maison Relais, 115/SIAO, etc..) et médico-sociaux (ACT, LHSS), six chantiers d'insertion et 70 salariés permanents.



Notre partenariat avec Emmaüs Connect a débuté en 2022. Il est né du constat que nos publics étaient de plus en plus en difficulté face à la dématérialisation de leurs démarches du quotidien. Leur parcours était mis à mal car chaque démarche relevait du parcours du combattant. Méconnaissance des procédures, méconnaissance et manque d'outil informatique etc... Certains sollicitaient leur référent pour les aider, d'autres n'osaient pas ce qui pouvait retarder leur parcours de réinsertion.

Faute de moyens (humain et matériel) pour mettre en place des ateliers numériques pouvant répondre à leurs besoins, nous avons sollicité la



DDETSPP de l'Indre qui nous a mis en relation avec Maxime SALLÉ, coordinateur d'Emmaüs Connect.

Après une première évaluation, des sessions ont été mises en place au sein de notre structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). Chaque session était composée de trois groupes : allophones, débutants et intermédiaires. A ce jour, 3 sessions ont été réalisées au sein de Solidarité Accueil et 56 personnes ont obtenu leur certificat bien mérité.

Le don d'ordinateur portable a permis à chaque salarié en transition professionnelle de maintenir les acquis de la formation. Nous voyons les bénéfices de la formation au quotidien. Les salariés en transition professionnelle sont plus autonomes dans leurs démarches.

Ils ne sollicitent presque plus leur conseillère en insertion professionnelle (CIP) sauf pour les situations complexes. Cela nous permet de nous concentrer sur l'insertion professionnelle. Grâce à la formation Emmaüs Connect, ils rédigent eux-mêmes leur CV, consultent les offres d'emploi en ligne. Cette nouvelle autonomie numérique se ressent auprès des professionnels et auprès de leurs collègues en transition professionnelle. Ils ont gagné en confiance et en valorisation de soi.

La formation rencontre un grand succès. Il est dû à une équipe de formateurs très pédagogue (Damien, Loriane et Jérôme) et à l'écoute des attentes des participants. La nouvelle session, prévue pour la rentrée 2024, est très attendue.

L'inclusion numérique de ses salariés au cœur du partenariat de DS Loiret et Emmaüs Connect



DS Loiret une structure d'insertion par l'activité économique créée en 1987 par la fédération ADMR du Loiret.

Elle a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle durable de personnes éloignées de l'emploi en leur proposant des missions de travail et un accompagnement professionnel.

Pour ce faire, DS Loiret met à disposition ses salariés de façon ponctuelle ou régulière auprès d'entreprises, collectivités, associations et particuliers pour des missions variées : entretien de locaux, entretien des espaces verts, gros œuvre, aide à la cuisine, maintenance, entretien du logement ...

En parallèle, l'accompagnement proposé aux salariés est composé d'entretiens individuels, de formations et d'ateliers avec pour objectif le retour à l'emploi durable.

Emmaüs Connect a accompagné DS Loiret dans la conception et la mise en œuvre d'ateliers pour favoriser l'inclusion numérique de ses salariés. L'accompagnement coordonné par Lise Deborde comprenait un diagnostic des besoins de la structure, des webinaires de formation pour la structure et l'animation d'ateliers numériques.

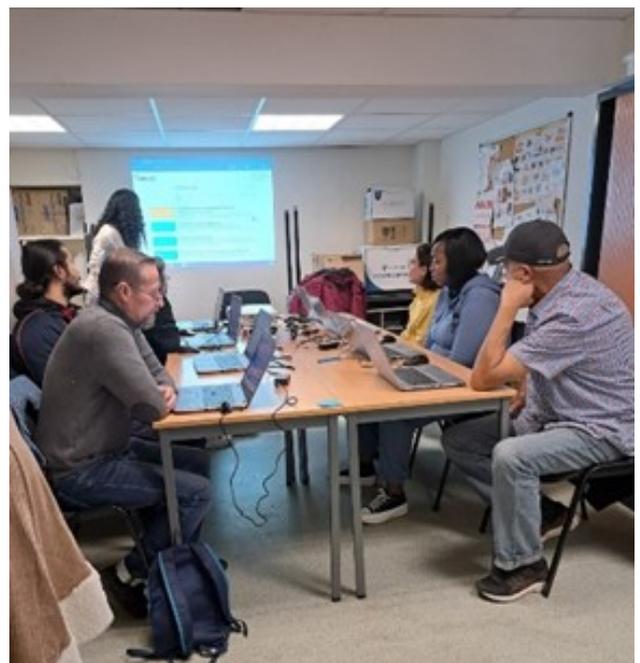
Sur l'antenne d'Orléans, 5 parcours d'ateliers numériques ont pu être mis en œuvre en 2022-2023 et animés par un conseiller d'Emmaüs Connect et une conseillère en insertion professionnelle de DS Loiret (un parcours initiation smartphone, un sur la mobilité, un sur le mail, un sur l'emploi et sur l'accès aux droits). DS Loiret a pu ensuite animer seule d'autres ateliers nu-



mériques. Le partenariat permet également à DS Loiret de vendre des recharges internet et mobiles prépayées à ses salariés.

Une subvention d'Emmaüs Connect a permis d'acheter 4 tablettes pour faciliter la réalisation des ateliers.

Sur l'antenne de Pithiviers, 3 parcours ont pu être mis en œuvre en 2023-2024 et mutualisés entre des salariés de DS Loiret et ASER (autre structure d'insertion) : un sur l'ordinateur, un sur le traitement de texte et un sur l'emploi. A la fin des parcours, un ordinateur reconditionné a été remis aux participants.



Pour faciliter la vie quotidienne : des ateliers animés par Emmaüs Connect proposés par Pleyades



Pleyades est une association de proximité à vocation sociale œuvrant à la fois dans le champ médico-social et le champ socio-professionnel. Implantée au cœur du quartier politique de la ville de la

Source à Orléans depuis 2000, notre association a pour mission de lutter contre la précarité et l'isolement et d'agir pour la remobilisation des personnes dans leur projet personnel et professionnel.

Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, l'association est composée d'une équipe pluridisciplinaire (directeur, deux intervenantes sociales, accompagnatrice socio-professionnelle, psychologue, animatrice et service civique) qui propose inconditionnellement, à toute personne majeure, un accompagnement personnalisé basé sur une approche globale et adaptée à sa singularité.

Au sein de l'association, nous observons régulièrement que de nombreuses personnes que nous accompagnons n'ont pas les compétences numériques de bases ni parfois les équipements nécessaires pour réaliser les démarches administratives et sociales du quotidien. Dès lors ces personnes se retrouvent tribu-

taire du soutien des associations comme la nôtre car elles ne peuvent accéder à leur autonomie pleine et entière.

C'est pourquoi afin de lutter contre la fracture numérique, nous avons sollicité un nouveau partenariat avec Emmaüs Connect. Ainsi de janvier à juin 2024, un groupe de 8 bénéficiaires a pu bénéficier, au sein de l'association, de l'intervention d'un conseiller numérique Emmaüs Connect durant 15 ateliers. Lors de ses séances, le public a pu se familiariser avec l'outil numérique et ses usages de bases, apprendre à se repérer sur la toile, créer et utiliser une adresse mail, faire des recherches sur internet, réaliser ses démarches administratives (Pole emploi, Caf, Ameli...) Dans le cadre de ce partenariat, nos bénéficiaires se sont même vu offrir un ordinateur reconditionné par le reso numérique pour récompenser leurs efforts et leurs assiduités

Remise des ordinateurs à la fin du module



Emmaüs Connect : pour qui ? Pourquoi ? Comment ?



Emmaüs Connect est une association du mouvement Emmaüs qui lutte contre l'exclusion numérique et sociale des personnes en situation de précarité, privées de ser-

vices essentiels faute de moyens de connexion, d'équipement ou de maîtrise des compétences numériques de base.

Dans 18 territoires dont 5 départements ruraux et au sein de structures sociales partenaires dans toute la France, l'association équipe, connecte et accompagne

les publics en difficulté sur des compétences numériques essentielles avec l'aide de 1 500 bénévoles et 150 salariés. Emmaüs Connect forme également les acteurs sociaux à faire face à la détresse numérique de leurs publics.

En Centre-Val de Loire, l'association dispose de deux équipes d'inclusion numérique itinérantes (dans le Loiret et dans l'Indre) qui interviennent en priorité auprès des publics des structures de l'action sociale sur les territoires les moins bien dotés en services d'inclusion numériques (plutôt zones rurales). Nous pilotons aussi une filière à envergure régionale de reconditionnement d'équipements numériques afin de pouvoir proposer à ces publics précaires des outils numériques à tarifs solidaires.

Quels services à destination des associations sociales, médico-sociales et de santé de la région Centre-Val de Loire ?

Accompagner les structures du territoire dans la mise en place d'actions d'inclusion numérique :

- Loiret et Indre : Accompagnements numériques clé en main en faisant venir les conseillers numériques Emmaüs Connect au sein de votre structure. En fonction des possibilités de votre structure, ces ateliers peuvent être co-animés pour aboutir à une internalisation de la stratégie d'inclusion numérique.
- Tous territoires en CVDL : Être accompagné dans la durée en devenant un Relais Numérique
 - Mise à disposition d'équipements reconditionnés à tarif solidaire
 - Mise à disposition de crédit internet et mobile à tarif solidaire
- Tous territoires en CVDL : Être accompagné ponctuellement par de la formation professionnelle
 - Les professionnels sont de plus en plus au contact d'un public qui cumule précarité sociale et numérique. Emmaüs Connect a mis au point des formations pour aider les acteurs de terrain à prendre en charge ce public.

Maxime SALLE
Responsable de territoire Indre
msalle@emmaus-connect.org
06 13 20 44 38

Lise DEBORDE
Responsable de territoire Loiret
ldeborde@emmaus-connect.org
06 19 68 56 01

Aurélien FOUCRET
Chargé de projet Collecte
afoucret@emmaus-connect.org
06 04 53 18 99



Photo © - Christophe BARRAULT - C217

Détail accompagnements numériques clé en main

Nos 3 conseillers numériques interviennent sur l'ensemble du département du Loiret et de l'Indre. Ils sont équipés de tout le matériel informatique nécessaire à la réalisation des ateliers.

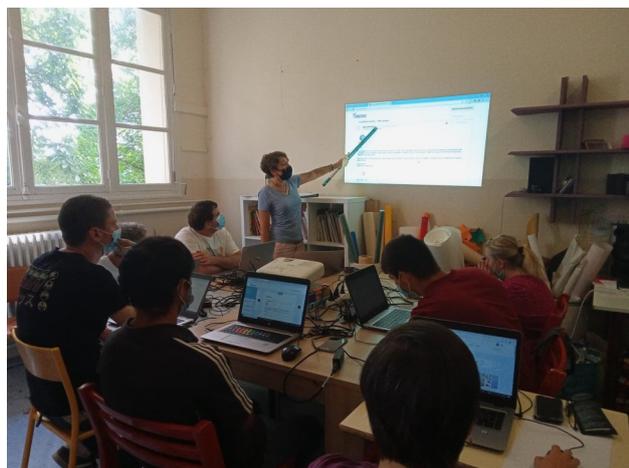
Ils agissent directement dans votre structure pour animer des parcours d'initiation et/ou thématiques (emploi, mobilité, santé, parentalité...) auprès de vos publics.

Nos interventions sont préfinancées et donc gratuites pour les structures accueillantes ainsi que les participants.

Nous accompagnons en priorité des personnes en situation de fragilité sociale et/ou financière.

Contacts :

Romain BARRAULT
Responsable régional Centre-Val de Loire
rbarrault@emmaus-connect.org
06 10 89 80 06



Questions à Mme Véronique Carré, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Centre-Val de Loire



Quels sont, pour vous, les enjeux de la lutte contre l'illectronisme ?

La lutte contre l'illectronisme est un enjeu important car elle permet l'accessibilité à tous les services numériques, services qui se sont démultipliés au cours de ces dernières années.

Si face à l'illectronisme et à la fracture numérique, des solutions favorisant l'inclusion numérique ont été mises en place par l'Etat, la région et les collectivités, je pense notamment aux conseillers numériques, aux France Service ou au déploiement d'une offre de formation, il m'est apparu important, dans une région où le taux de personnes en situation d'illectronisme est élevé de soutenir en complément des actions spécifiques en faveur des publics les plus en difficultés.

En effet, l'étude menée fin 2022 par l'INSEE montrait qu'en Centre-Val de Loire, plus d'un habitant sur cinq n'avait aucune compétence numérique et que cette situation touchait plus particulièrement les personnes les plus âgées, les moins diplômées et les plus modestes. Par ailleurs, il était constaté que une personne sur quatre de plus de 15 ans habitait en ruralité. L'accompagnement ainsi soutenu devait permettre de lutter contre la reproduction des inégalités et faciliter l'accès aux droits tout en consolidant les liens sociaux et/ou familiaux.

Quelles sont vos attentes par rapport aux associations d'action sociale de la région sur cette thématique ?

Au titre de la Stratégie Pauvreté et des Pactes des solidarités, en Centre-Val de Loire, l'Etat a donc soutenu, hors contractualisation avec les départements, plusieurs actions partenariales innovantes qui devaient pouvoir montrer leur impact pour les publics accompagnés et pour les territoires où elles ont été développées.

Par ailleurs, au-delà de la lutte contre l'illectronisme, l'action doit avoir un aspect pédagogique auprès du

public accompagné et montrer l'intérêt de son utilisation dans la vie de tous les jours : rédaction et réponse de courriels, prises de rendez-vous, démarches administratives, suivi de scolarité des enfants, recherche d'emploi ou de formation,...

Ainsi, les associations financées, au-delà de l'accompagnement des personnes dans la prise en main de l'outil informatique, doivent avoir une connaissance du territoire, assurer un maillage avec les partenaires institutionnels et associatifs et pouvoir adapter leur module en fonction des besoins et caractéristiques des publics.

Cette connaissance du territoire et des besoins des publics a pu faire l'objet d'une étude préalable à la proposition d'une offre de service aux acteurs institutionnels et/ou associatifs.

Enfin, au-delà, d'un accompagnement aux savoirs de base du numérique, il est apparu important de pouvoir doter les bénéficiaires de cet accompagnement d'un ordinateur portable afin qu'ils puissent continuer au quotidien d'utiliser le numérique. En effet, des suivis de cohortes auxquels j'ai participé, si l'impact de ces actions est positif tant pour le public accompagné que pour le territoire, les bénéficiaires m'ont également tous indiqué, faute de ressources suffisantes, n'avoir jamais eu, au-delà pour certains d'un accès internet via leur téléphone, d'ordinateurs leur appartenant. Toutefois, si l'ordinateur n'est pas pour les publics concernés un bien de première nécessité, il leur permet d'accéder à certains droits ou de faire valoir leurs droits. Compléter l'action par la fourniture d'un outil numérique a donc fait sens et constitue un pas de plus vers l'autonomie des publics et accompagne leur insertion/réinsertion sociale et professionnelle. Tous reconditionnés, les ordinateurs fournis ont fait l'objet de la démarche de recyclage environnementale propre à ce matériel.

L'objectif de l'action portée au titre de la stratégie pauvreté et des pactes des solidarités était d'avoir une vision à 360° de l'offre pouvant être offerte aux personnes en situation d'illectronisme. Cette offre est complémentaire à l'offre de droit commun délivrée par leur référent de parcours et a ainsi permis de mettre en lumière l'ensemble de la chaîne des acteurs pouvant intervenir en matière de lutte contre l'illectronisme.

Fonctionnement en dispositif DITEP et déploiement de la PéVA® : retour sur la commission régionale « Personnes en situation de Handicap » du 4 juin 2024

Le 4 juin 2024 s'est tenue une commission régionale « Personnes en situation de Handicap » à Blois, dans les locaux de l'association Escale et Habitat.

Au programme :

- Un retour sur le fonctionnement en dispositif ITEP en région : quels impacts sur les organisations et sur les accompagnements ? Par Christophe Buisson, Vice-Président de l'AIRE
- Le déploiement de la PéVA® "pédagogie de la vie autonome" en région Centre Val de Loire : bilan et perspectives. Par Elisabeth BOURBONNAIS, directrice LADAPT-Institut du MAI et Fabien ME-TAYER, Chef de projet Implémentation PéVA®



1/ Retour sur le fonctionnement en dispositif ITEP en région : quels impacts sur les organisations et sur les accompagnements ?

Le fonctionnement en dispositif intégré s'appuie sur le constat suivant : la nécessité de penser une réponse institutionnelle suffisamment souple et évolutive pour chaque enfant, de construire un projet personnalisé d'accompagnement pour chacun, en dehors des réponses pré construites, des cadres administratifs formalisés, en ayant recours à des actions personnalisées, conjuguées, nécessairement interdisciplinaires, au plus près de l'environnement de l'enfant. Cela implique des changements organisationnels et des évolutions de pratiques extrêmement importants qui nécessitent du temps.

Les plus-values du fonctionnement en dispositif ont été évaluées au niveau national comme local, avec notamment :

- Un gain de temps administratif lié à la notification en dispositif
- Une augmentation du taux d'inclusion scolaire (Enquête nationale scolarisation : 80% des enfants scolarisés en milieu ordinaire dont 31% à temps complet / 7% des jeunes non scolarisés en ITEP contre 3% en DITEP)
- Une plus grande fluidité dans les changements de modalités de scolarisation

- Une plus grande participation des familles et des personnes accompagnées liée à la nécessité de faire des points réguliers d'évaluation du projet personnalisé pour réadapter les modalités d'accompagnement
- Une satisfaction des professionnels liés à un travail en équipe plus important et des pratiques orientées non seulement vers les jeunes mais aussi vers les acteurs du milieu ordinaire

A noter, que le passage à un fonctionnement en dispositif permet d'augmenter la file active suivi mais dans des proportions tout à fait modestes (+ 10% environ).

Des freins ont également pu être mis en avant après plusieurs années de fonctionnement en dispositif :

- Le régime des autorisations : Maintien de 2 FINNESS ITEP ET SESSAD quand ils ne sont pas à la même adresse
- Le décompte de l'activité n'est pas encore harmonisé (expérimentation en cours qui pourra être très utile aux DAMEs de la région également)
- Augmentation des coûts de transports du fait d'accompagnement qui sont plus tournés vers le milieu ordinaire
- Des difficultés d'accès aux établissements scolaires : 45% des DITEP disent être confrontés à des blocages institutionnels voire institutionnalisés

- Information aux familles insuffisante : le document d'information qui doit être remis aux responsables légaux dans le processus d'orientation est inexistant dans un cas sur deux
- Des MDPH n'indiquent toujours pas le terme légal de dispositif
- Alors que les textes, décret 2005 et autres, désignent la psychiatrie comme partenaire obligé des DITEP, ce secteur n'est que rarement signataire de la convention cadre
- Environ 35% du territoire national ne peut mettre en place les PPS légalement puisque l'EN n'a pas désigné l'enseignant qui la représente, au sein des ESS chargées de l'élaboration du PPS
- La formation au sein de l'EN est insuffisante, la démographie scolaire et locaux disponibles limitent le développement de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire

Deux enjeux importants ont également été pointés par les participants à la commission :

- concernant l'interconnaissance et le travail partenarial à renforcer entre le secteur médico-social et la protection de l'enfance, avec la nécessité de construire une culture commune pour parvenir à un fonctionnement optimal en dispositif.
- concernant l'évolution des compétences des professionnels nécessaire pour le passage en dispositif : c'est un leurre de penser que les professionnels peuvent et doivent intervenir selon l'ensemble des modalités dans une très grande souplesse au sein du DITEP (accueil de jour, accueil de nuit, ambulatoire, appui au milieu ordinaire). Cela n'est sans doute pas souhaitable quand bien même il est intéressant de travailler sur une plus grande souplesse d'intervention.

Les axes de travail nationaux identifiés sont les suivants :

- Expérimentation de décompte de l'activité par l'AIRe en lien avec les spécifications fonctionnelles liées au Dossier Unique Informatisé pour les DITEP
- La coopération Protection de l'Enfance et handicap est en cours de renforcement : Coopération AIRe, ANMECS, GEPSO, CNAEMO
- Des groupes de travail se réunissent : santé mentale, intervention précoce, fonction appui ressources...

En région, une étude du CREA I a permis début 2024 d'identifier les points saillants suivants :

- L'intérêt et le sens du dispositif imprègne déjà en partie les fonctionnements
- Les DITEP ont entamé leur transformation : ici et là, des dynamiques de sensibilisation, de communication, de collaboration partenariale vers le droit commun se développent
- De l'avis de l'ensemble des personnes rencontrées, le passage en DITEP a un effet indéniable sur la fluidité des parcours des personnes, du moins au sein du DITEP
- Il reste une problématique récurrente de gestion des listes d'attente
- L'effet du passage en DITEP sur l'inclusion des enfants et adolescents est aussi à nuancer, car elle dépend à la fois des choix stratégiques des structures, et des possibilités d'accueil des établissements scolaires
- Les pratiques d'accompagnement des DITEP sont clairement personnalisées, et le cadre institutionnel du PPA, mis en place dans chaque structure, en est un levier
- La place des titulaires de l'autorité parentale semble confortée depuis plusieurs années



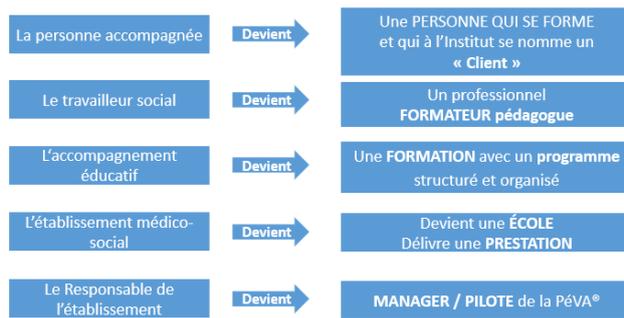
2 / Le déploiement de la PéVA® "pédagogie de la vie autonome" en région centre : bilan et perspectives.

Elisabeth Bourbonnais, à l'origine de la PéVA® est directrice de l'Institut du Mai qui est un FAM situé à Chinon. La pédagogie à la vie autonome est un dispositif de formation à destination des usagers du FAM, appelés « clients », en 3 étapes :

- 1^{ère} étape : Studio individuel dans un bâtiment collectif
- 2^{ème} étape : Appartement dans le centre-ville de Chinon
- 3^{ème} étape : Installation en appartement, dans la France entière

Depuis 1996, près de 200 « clients » se sont installés dans un domicile privé après avoir été formés à l'Institut du Mai.

Le vocabulaire utilisé dans le cadre de la PéVA® traduit un changement de posture pour les institutions et pour les professionnels :



Les concepts d'autonomie, d'autodétermination et l'acquisition de compétences sont au cœur de la PéVA®.

L'ARS Centre Val de Loire, a chargé LADAPT Institut du Mai d'implémenter les établissements de la région avec cette pédagogie, avec un soutien financier de 240 000€ par an.

Ainsi, depuis juin 2021 :

- 22 établissements ont été implémentés
- 305 professionnels ont été formés
- 119 clients sont aujourd'hui dans la file active de la pédagogie PéVA®

Les établissements enfants et adultes sont concernés de la même manière par ce déploiement, car la PéVA® est une pédagogie au service :

- Du Statut de citoyen
- Du Pouvoir d'agir
- De l'Autodétermination

L'implémentation de la PéVA® nécessite des aménagements de locaux afin de favoriser l'apprentissage à la vie autonome. Il est conseillé de commencer avec seulement quelques usagers identifiés comme pouvant devenir clients rapidement : il est important pour les établissements et les personnes concernées de commencer avec des objectifs facilement atteignables pour ne pas se décourager.

Témoignage de Delphine Natu, directrice du Foyer Gérard Vivien à Courville-sur-Eure :

L'implémentation de la PéVA® au foyer de vie Gérard Vivien s'articule avec un projet d'habitat inclusif à l'horizon 2025. L'objectif est de donner les clés aux 7 futurs habitants identifiés, pour vivre de manière autonome.

Au départ le projet d'habitat inclusif incluait des colocations. Or, la PéVA® exclut les colocations puisque

l'apprentissage autonome ne peut se faire qu'individuellement. Cela a donc nécessité de repenser le projet.

20 résidents du foyer de vie avaient émis le souhait de monter en compétence via la PéVA® et 7 donc bénéficieront de l'ensemble des modules.

Dans le cadre de ce travail, il est également prévu de transformer des places du foyer de vie en places de SAMSAH afin de correspondre mieux aux besoins des personnes qui seront formées.

Il est à noter quelques inquiétudes au début de la part des familles qui craignaient que l'ensemble des moyens du foyer soient dédiés aux usagers les plus autonomes, pouvant bénéficier et de l'habitat inclusif et de la PéVA®. La direction doit veiller quotidiennement à respecter l'équilibre.

Mme Bourbonnais a indiqué que la PéVA® s'adresse à tous les publics en situation de handicap. Avec les clients déficients intellectuels, le travail le plus important à mener dans le cadre de la PéVA® est un travail de réassurance.

Les participants à la commission ont également identifié deux conditions majeures de réussite :

- L'engagement de la gouvernance comme de la dirigeance dans un projet d'implémentation PéVA
- La possibilité de prendre le temps et d'adapter les objectifs

Ces deux temps d'échanges ont été extrêmement riches et les supports ont été diffusés à nos adhérents sur le site de l'URIOPSS (Cf fiche n°114662). Merci à l'ensemble des intervenants et des participants.



Et si vous pouviez bénéficier d'un nouvel atout pour attirer et fidéliser les bénévoles ?

Confronté aux enjeux de l'engagement associatif, vous savez à quel point il est essentiel de prendre soin de vos bénévoles : valoriser leur implication et témoigner de sa reconnaissance, faire preuve de créativité pour attirer de nouveaux profils et les fidéliser dans la durée.

C'est pourquoi, Harmonie Mutuelle ESS, le pôle d'expertise ESS d'Harmonie Mutuelle, engagé depuis plus de 60 ans pour soutenir les acteurs associatifs, vous propose aujourd'hui un nouveau levier de motivation pour vos bénévoles.

Fort d'une étude exploratrice, destinée à comprendre les besoins et attentes des associations, avec les dirigeants d'associations, partenaires et fédérations d'employeurs de l'ESS ; Harmonie Mutuelle ESS a conçu en partenariat avec Mutex, expert de la prévoyance, un contrat de prévoyance collective dédié aux bénévoles : Protection Bénévoles.

Vous êtes intéressé(e) par une protection tout terrain pour prendre soin de vos bénévoles ?

 Bruno SAVATON, Conseiller en Protection Sociale, Harmonie Mutuelle ESS
Région CENTRE-VAL DE LOIRE
04 81 13 34 19
CentreEst-ess@harmonie-mutuelle.fr

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 700 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 25/06/2024

Collège Associations	
Madame Léa ACHAUD	APF France Handicap
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française Centre-Val de Loire
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Madame Patricia DESCHAMPS	AIDAPHI
Monsieur Jean-Claude DION	APHL 45
Monsieur Gilles GAILLARD	PEP 45
Monsieur Franck DIDIER	ARDEQAF
Monsieur Manuel VASSEUR	ADAPEI 36
Monsieur Jean-François MEZIERES	Croix Rouge Française
Madame Catherine MIQUEL	AEFH
Madame Nadia PETAT	ADPEP 18
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur David SOUCHET	Fédération des acteurs de la solidarité
Monsieur Éric TOURNET	AGEVIE
Monsieur Denis TURPIN	Association Addictions France
Madame Anthéa VILLIN	ADMR Centre
Monsieur Thierry WITTNER	APAJH 41
Monsieur Augustin ZELTZ	Fondation APPRENTIS AUTEUIL
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe DEBROYE	UGECAM
Madame Laure VEYRIER	GEDHIF
Monsieur Yoan SCOUARNEC	Fondation ANAIS
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Alexandra BOTTON	ASMAD
Monsieur Pascal OREAL	ASSAD HAD / UNA Centre
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Monsieur Jean BONNET	APHL
Madame Sophie BLOCH	ADMR 45
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Jean-Michel DELAVEAU	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Claude LAIZE	CREAI
Madame Marie-Paule MARTIN BLACHAIS	Présidence Commission régionale Protection de l'Enfance
Monsieur Alexis RIBEREAU	Président de la commission EHPA de l'URIOPSS

Le Bureau

Marcel HARTMANN	Président
Dominique LORENZI-BRY	Vice-Présidente
Sébastien ROBLIQUE	Vice-Président
Jean-Claude DION	Trésorier
Pedro NIETO	Trésorier adjoint
Claire BOTTE	Secrétaire adjointe
Gilles GAILLARD	Membre
Jean-François MEZIERES	Membre
Denis TURPIN	Membre

L'équipe

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Manon DE LIMA	Secrétaire
Bérangère DUBOIS	Coordinatrice du collectif SI
Cécilia DUMOULIN	Conseillère technique
Mathilde LEYLE	Conseillère technique
Justine MAIGNAN	Conseillère technique
Emmanuelle MALLET	Conseillère technique
Marine PONS	Conseillère technique
Sophie VACHER	Conseillère technique
Fatima LESTRADE	Comptable

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Johan PRIOU**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Cécilia DUMOULIN**

GLASS de l'Indre suivi par **Mathilde LEYLE**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Cécilia DUMOULIN**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Jeanne DELAS**

GLASS du Loiret suivi par **Aude BRARD**

CDHL, Commission départementale du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, trésorier de l'URIOPSS Centre

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Mathilde LEYLE et présidée par Alexis RIBEREAU

« **Services d'aide domicile** » animée par Mathilde LEYLE et présidée par Anthéa VILLIN

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Mathilde LEYLE et présidée par Anthéa VILLIN

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Jeanne DELAS présidée par Mme Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Jeanne DELAS et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau

« **Coopération, Projets, Territoires** », animée par Johan PRIOU et présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Elisabeth ADAMCZYK et Jeanne DELAS

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par Cécilia DUMOULIN

« **Responsables administratif et financier** » animé par Johan PRIOU

« **Systèmes d'information** » animé par Bérangère DUBOIS

« **Habitats inclusifs** » animé par Mathilde LEYLE et Aude BRARD

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uniopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Mathilde LEYLE

Services d'aide et de soins à domicile : Mathilde LEYLE

Enfance - Familles - Jeunesse : Jeanne DELAS

Santé : Aude BRARD

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Jeanne DELAS

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Mathilde LEYLE

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de

la loi du 2 janvier 2002 : Mathilde LEYLE

Qualité, Evaluation, Certification : Mathilde LEYLE

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité, Fiscalité : Johan PRIOU

Droit Social : Cécilia DUMOULIN

Gestion des Ressources Humaines : Cécilia DUMOULIN

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Johan PRIOU

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

Marine PONS et Aude BRARD

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :

Emmanuelle MALLET

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Manon DE LIMA

La Comptabilité

Fatima LESTRADE

Les Représentations

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

CRSA (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

CRHH (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

Groupes de suivi des schémas départementaux

Conseils de développement

CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

CTS (Conseils territoriaux de santé)

ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

LMA (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

ORS (Observatoire Régional de la Santé)

FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

France Active Centre

Collectif Handicaps Centre-Val de Loire

ADERE Centre-Val de Loire

QUALIRIS

Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire

ARDEQAF – ERTS

ITS 37 – Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES

OTDIF 36 - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre

Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif**, au **HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :

Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre



Harmonie mutuelle
GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

Harmonie Mutuelle ESS, les experts de l'économie sociale et solidaire d'Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV. Forte de l'expérience de plus de 60ans des équipes Chorum dédiées au développement et à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être l'acteur de référence du secteur de l'ESS. Harmonie Mutuelle ESS protège aujourd'hui plus de 700 000 personnes, soit 1 salarié sur 3 du secteur de l'économie sociale et solidaire et dénombre en outre 24 000 structures adhérentes.

De la petite enfance à la fin de vie, Harmonie Mutuelle ESS propose une offre complète de garanties et de services (prévoyance, santé, épargne, retraite...) construite en collaboration entre partenaires sociaux et clients.

Site Harmonie Mutuelle ESS : [Harmonie Mutuelle ESS, l'expert protection sociale de l'ESS \(harmonie-mutuelle.fr\)](http://www.harmonie-mutuelle.fr) LinkedIn Harmonie Mutuelle ESS : <https://www.linkedin.com/company/harmonie-mutuelle-ess/>

Site Harmonie Mutuelle ESS : <http://www.harmonie-mutuelle.fr/ess>



VOUS ÊTRE UTILE

**LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT DE GRANDES CAUSES
MAIS QUI SOUTIENNT LES ASSOCIATIONS ?**

1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS



CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE

ssé d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-65 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Esoures. RCS Orléans 383.952.47 mEx. Septembre 2017

**CRÉDIT MUTUEL,
LA BANQUE PARTENAIRE
DES ASSOCIATIONS.**

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr



On construit mieux son avenir si on le regarde en face.

mesquestionspourdemain.fr



AG2R LA MONDIALE

ASSOCIATIONS

VOS PROJETS ASSOCIATIFS NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, **Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés** : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de **vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée**, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :
Annabelle LAINE CAMPINO
02 38 24 46 16
Annabelle.laine-campino@socgen.com



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Disponible sur notre site Internet

Informations départementales

- fiche n°114868** : Appel à projets 2025 de la conférence des financeurs du Cher - volet prévention
- fiche n°114836** : Compte-rendu et supports du CDCA du Cher du 11/06/2024
- fiche n°114858** : Point d'étape schéma départemental autonomie Eure-et-Loir
- fiche n°114856** : Arrêté de composition de la commission d'appel à projets de la compétence exclusive du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- fiche n°114843** : Communiqué de presse "Accueil et prise en charge des victimes de violences conjugales dans le Loiret"
- fiche n°114844** : Le plan "Attrait'cités" lancé contre la délinquance juvénile à Montargis
- fiche n°114826** : Appel à projets pour la création de 55 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) « Un Chez Soi d'Abord » dans le département du Loiret
- fiche n°114860** : Avis d'Appel à Projet "CD Loiret/DIRPJJ Grand Centre/2024" pour la création d'un dispositif d'hébergement ISEMA
- fiche n°114821** : Avis de classement de la commission d'appel à projets du 02/07/2024 pour une équipe mobile santé précarité ou LHSS Mobile dans le Cher
- fiche n°114822** : Avis de classement de la commission d'appel à projets pour 6 places de LHSS en Eure-et-Loir
- fiche n°114808** : Bilan de l'Observatoire département de la protection de l'enfance de l'Indre (ODPE 36), compte-rendu de la réunion plénière du 28 juin 2024
- fiche n°114817** : CDCA 37 – Compte rendu de la séance plénière du 11 juillet 2024
- fiche n°114823** : Compte-rendu et diaporama du CDCA du 4 juin 2024 du Loir-et-Cher
- fiche n°114824** : Compte-rendu et diaporama du CDCA du 28 juin 2024 du Loir-et-Cher
- fiche n°114820** : Arrêté de composition du CTS du Loiret du 08/07/2024
- fiche n°114818** : CD 45 - Rencontre avec les représentants du secteur de l'autonomie

Informations régionales

- fiche n°114853** : Appel à Manifestation d'Intérêt « ESMS et Clubs » pour les ESMS accompagnants des personnes en situation de handicap souhaitant développer la pratique d'activités physiques
- fiche n°114867** : Appel à manifestation d'intérêt relatif aux organismes chargés du repérage, de la remobilisation et de l'accompagnement spécifique des publics éloignés de l'emploi pour la DREETS
- fiche n°114828** : Comment le secteur associatif s'organise-t-il pour penser la place des aidants - supports de la journée d'étude régionale de l'URIOPSS
- fiche n°114789** : Comité Régional Cybersécurité du 4 juillet 2024
- fiche n°114811** : Vacance du poste de Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Centre-Val-de-Loire, à compter d'août 2024

Informations nationales

- fiche n°114851** : Constitution du Comité national permanent du secteur non lucratif des solidarités et de la santé
- fiche n°114857** : Arrêté fixant le montant de la compensation de l'Etat par département au titre du financement de la prime SEGUR dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux du secteur privé non lucratif
- fiche n°114849** : Résultats de l'enquête ES-Handicap 2022 de la Dress
- fiche n°114852** : Analyse de la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé (1) et de ses textes d'application
- fiche n°114865** : Décryptage juridique : Les modalités et les conditions de la contre-visite médicale diligente par l'employeur
- fiche n°114837** : Du 30 septembre au 6 octobre 2024, bougeons ensemble... pour entretenir la flamme, à l'occasion de la Semaine Bleue !
- Nouvelle Assemblée nationale : Répondre présents face aux urgences du pays – fiche n°114801
- fiche n°114800** : Point d'étape sur Sérapin-PH : retour sur la journée du 08/07/2024 de l'URIOPSS Bourgogne avec la DGCS et un membre du groupe technique national –
- fiche n°114819** : Webinaire de l'Anap sur la réforme des SAD du 9 juillet 2024 : Rapprochements entre le secteur privé non lucratif et le secteur privé commercial
- fiche n°114815** : Webinaire gratuit proposé par l'ODAS « Forfait parentalité de la prestation de compensation du handicap : Quelle parentalité pour les personnes en situation de handicap ? » :
- fiche n°114816** : Appel à participation : Enquête « SEs des Métiers dans la Petite Enfance » relative au recrutement, à l'attractivité et à la fidélisation dans le secteur de la petite enfance

Fiches techniques issues de la base d'information nationale du réseau UNIOPSS-URIOPSS.

Disponibles depuis le site de l'URIOPSS Centre :

<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication

Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35

45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72

uriopss@uriopss-centre.fr